

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 961

10 avril 2015

### SOMMAIRE

<b>Beko Toiture Construction Immobilière et Façade S.à r.l. ....</b>	<b>46128</b>	<b>Multiplex Luxembourg Holding S.à r.l. ...</b>	<b>46108</b>
<b>CASHMERE Spf S.A. ....</b>	<b>46128</b>	<b>Multiplex Luxembourg Limited Partner S.à.r.l. ....</b>	<b>46108</b>
<b>Dias-Moreira S.à r.l. ....</b>	<b>46128</b>	<b>New Energy XXI ....</b>	<b>46096</b>
<b>LMI S.à r.l. ....</b>	<b>46099</b>	<b>Next Code Health Luxembourg S.à r.l. ..</b>	<b>46096</b>
<b>Logistis Luxembourg S.A. ....</b>	<b>46099</b>	<b>NorCell S.à r.l. ....</b>	<b>46095</b>
<b>LPM S.A. ....</b>	<b>46102</b>	<b>NW G 1 S.à r.l. ....</b>	<b>46098</b>
<b>LUXFER - Industriehallenbau S.A. ....</b>	<b>46102</b>	<b>Platon Capital S.à r.l. ....</b>	<b>46113</b>
<b>Lux-Puglia SA ....</b>	<b>46102</b>	<b>Pluri-Promotions S.A. ....</b>	<b>46113</b>
<b>Macquarie Fund Solutions ....</b>	<b>46109</b>	<b>Prepsa Traders S.A. ....</b>	<b>46113</b>
<b>Maï-Flo S.A. ....</b>	<b>46109</b>	<b>Prologis Management II S.à. r.l. ....</b>	<b>46113</b>
<b>Majestic eSolutions, S.e.n.c. ....</b>	<b>46103</b>	<b>Sanger Investment S.A. ....</b>	<b>46114</b>
<b>Mangrove IV (SCA), SICAR ....</b>	<b>46109</b>	<b>Serini Sàrl ....</b>	<b>46114</b>
<b>Matterhorn HedgeCo S.à r.l. ....</b>	<b>46103</b>	<b>Sigval Venture S.A. ....</b>	<b>46125</b>
<b>Matterhorn Holding &amp; Cy S.C.A. ....</b>	<b>46105</b>	<b>Silex S.A. ....</b>	<b>46128</b>
<b>Maxiflow Consulting S.A. ....</b>	<b>46111</b>	<b>Skor + Participations ....</b>	<b>46125</b>
<b>May 24 S.A. ....</b>	<b>46112</b>	<b>Société des Cadres EIS S.A. ....</b>	<b>46125</b>
<b>Merlin Finance S.A. ....</b>	<b>46107</b>	<b>Société Européenne pour le Développe- ment S.A.-SEDEV ....</b>	<b>46126</b>
<b>M&amp;G Chemicals ....</b>	<b>46102</b>	<b>Springlux Topco S.à r.l. ....</b>	<b>46114</b>
<b>Microfinance Initiative for Asia (MIFA) Debt Fund SA, SICAV-SIF ....</b>	<b>46107</b>	<b>Texas Gewerbeimmobilien S.à r.l. ....</b>	<b>46127</b>
<b>Mikeone European Real Estate Holdings S.à r.l. ....</b>	<b>46108</b>	<b>The Flip Side S.à r.l. ....</b>	<b>46128</b>
<b>Molko SA ....</b>	<b>46108</b>	<b>Tims S.à r.l. ....</b>	<b>46082</b>

**Tims S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 22.689,01.**

Siège social: L-1313 Luxembourg, 5, rue des Capucins.

R.C.S. Luxembourg B 194.854.

—  
STATUTES

In the year two thousand and fourteen, on the thirtieth day of December, before us, Maître Francis KESSELER, notary residing in Esch-sur-Alzette, there appeared: Netherlands Finance (Nethfin) B.V., a private company with limited liability according to the laws of the Netherlands (besloten vennootschap met beperkte aansprakelijkheid), having its registered offices at Polarisavenue 138C, 2132 JX Hoofddorp, the Netherlands, registered with the Chamber of Commerce under no. 34067819 (the “Sole Shareholder”), duly represented by Ms Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, private employee, residing professionally at 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch-sur-Alzette, the Grand Duchy of Luxembourg by virtue of a proxy given under private seal.

Said proxy, after having been initialed and signed *ne varietur* by the proxy holder and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, through its proxy holder, has requested the undersigned notary to record that:

(I) The Sole Shareholder represents the entire issued share capital of Tims B.V., a private company with limited liability according to the laws of the Netherlands (besloten vennootschap met beperkte aansprakelijkheid), with statutory seat in Capelle aan den IJssel, the Netherlands and having its registered offices at Polarisavenue 138C, 2132 JX Hoofddorp, the Netherlands, registered with the Chamber of Commerce under no. 24034689 (such company hereinafter: the “Company”), holding all fifty (50) ordinary shares in the issued and paid up share capital of the Company.

(II) The issued and paid up share capital of the Company is set at fifty thousand Dutch guilders (HFL 50,000.-, the equivalent of twenty two thousand six hundred and eighty nine Euros and one euro cent (EUR 22,689.01), represented by fifty (50) ordinary shares of a nominal value of one thousand Dutch guilders (HFL 1,000.-, the equivalent of four hundred fifty three Euro and seventy eight euro cents (EUR 453.78) each, in registered form, all subscribed and fully paid-up.

(III) Dutch law provides for a procedure for Dutch legal persons to convert into other Dutch legal persons, but Dutch law does not provide for a formal procedure for the cross border conversion (“grensoverschrijdende omzetting”) of a Dutch company into a company in accordance with the laws of another member state of the European Union;

(IV) As a result of the decisions of the Court of Justice of the European Union dated December 16, 2008, case number C-210/06 (“Cartesio”) and July 12, 2012, case number C-378/10 (“Vale”), cross borders conversions from and into Dutch companies, are possible;

(V) As a result of aforementioned decisions of the Court of Justice of the European Union, a preliminary proposal for an amendment of the law was published by the Dutch Minister of Security and Justice dated thirty-one January two thousand fourteen, in which a formal procedure for cross border conversions is set out (hereinafter referred to as: the “Preliminary Proposal”);

(VI) On September 12, 2014, the management board of the Company, in accordance with the requirements set forth by the Preliminary Proposal, drew up a cross border conversion proposal (hereinafter referred to as: the “Conversion Proposal”);

(VII) Under the Conversion Proposal it is contemplated that the Company shall effect a cross border conversion, pursuant to which the Company will transfer its statutory seat and convert (“omzetten”) its legal form from a besloten vennootschap met beperkte aansprakelijkheid into a société à responsabilité limitée (S.à r.l.) in accordance with the laws of the Grand Duchy of Luxembourg (hereinafter referred to as: the “Cross-Border Conversion”);

(VIII) On September 12, 2014, the shareholder of the Company resolved (“instemmer”) that - in accordance with article 334pp paragraph 3 of the Preliminary Proposal - no explanatory notes (“schriftelijke toelichting”) would need to be prepared by the management board of the Company in respect of the Cross-Border Conversion;

(IX) On September 23, 2014, the Company filed the Conversion Proposal with the trade register of the Chamber of Commerce where the Company is registered and at the Company’s offices, all in conformity with the requirements set forth in the Preliminary Proposal;

(X) On September 25, 2014, the Company announced the filing of the Conversion Proposal in the Official Gazette of the Netherlands (“Staatscourant”);

(XI) On November 26, 2014, the Official Clerk of the District Court in Haarlem declared that no opposition was filed against the contemplated Cross-Border Conversion;

(XII) On November 26, 2014, the general meeting of shareholders of the Company resolved to effect a cross border conversion of the Company in conformity with the Conversion Proposal and the requirements as set forth in the Preliminary Proposal. The resolution to effect the cross border conversion of the Company was adopted by unanimous vote at an extraordinary general meeting of shareholders of the Company held before Maître Anton Arnaud VOORNEMAN,

civil law notary of Voorneman Geenen Notarissen, officiating at Arent Janszoon Ernststraat 199, 20183 GV Amsterdam, the Netherlands;

(XIII) Pursuant to Section 2:334vv of the Preliminary Proposal, a Dutch civil law notary must issue a pre-conversion certificate in connection with the contemplated conversion, stating that all requirements for the implementation of a cross-border conversion have been complied with, which pre-conversion certificate may only be issued upon expiry of one month after the date that the general meeting of shareholders of the Company has resolved upon effecting the cross-border conversion by means of resolutions thereto passed before a Dutch civil law notary, and such certificate was issued by Maître Anton Arnaud VOORNEMAN on December 29, 2014;

(XIV) It results from the balance sheet of the Company, that, as of December 28, 2014, the net assets of the Company correspond at least to the value of the share capital (and share premium, if any) of the Company, a copy of such balance sheet, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder of the appearing parties and the notary, shall remain attached to the present deed and shall be filed at the same time with the registration authorities;

(XV) It further results, amongst others, from a certificate dated December 28, 2014, issued by the management of the Company that the net assets of the Company are estimated to be at least equal to twenty thousand six hundred and eighty nine Euro and one euro cent (EUR 22,689.01) and that since the date of the balance sheet and as of the date of this deed, no material change in the business of the Company and the Company's affairs has occurred which would imply that the balance sheet of December 28, 2014 has become materially incorrect and does not give a true and fair view of the Company's situation as of the date hereof. A copy of such certificate, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder of the appearing parties and the undersigned notary, shall remain attached to this notarial deed and shall be filed at the same time with the registration authorities;

(XVI) The appearing party, represented as stated hereinabove, wishes to proceed to an extraordinary general meeting of shareholders of the Company, of which the agenda is worded as follows:

(i) Waiver of convening formalities;

(ii) Approval of the cross-border conversion of the Company from a Netherlands' private company with limited liability (*besloten vennootschap met beperkte aansprakelijkheid*) to a private company with limited liability according to the laws of the Grand Duchy of Luxembourg;

(iii) Transfer of the statutory seat of the Company from Capelle aan den IJssel, the Netherlands and its principal place of business, principal establishment, central administration and effective place of management of the Company from Hoofddorp, the Netherlands to Luxembourg, the Grand Duchy of Luxembourg, with immediate effect, with full corporate and legal continuance;

(iv) Approval of the opening balance sheet and financial statements of the Company;

(v) Acknowledgement that the Company, for the purpose of article 159 of the Law of August 10, 1915 on commercial companies (*Loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales*) as amended from time to time (the "Law"), has become, in accordance with resolutions of the Company's sole shareholder under Dutch law passed on November 26, 2014, a Luxembourg private company with limited liability according to the laws of the Grand Duchy of Luxembourg (*société à responsabilité limitée*);

(vi) Amendment and complete restatement of the Company's articles of association so as to conform them to the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, as a consequence of the Company having become a Luxembourg private company with limited liability according to the laws of the Grand Duchy of Luxembourg (*société à responsabilité limitée*);

(vii) Acceptance of the shares issued by the Company upon its incorporation as a Luxembourg private company with limited liability;

(viii) Acknowledgment of the resignation of Mr Adolphe Jacques Gérard TILLI as sole director of the Company, effective as of the date hereof, and granting of full discharge for the performance of his duties as director of the Company;

(ix) Designation of the number of members of the board of managers of the Company and designation of the various classes of managers;

(x) Appointment of Mr Teunis Christiaan AKKERMAN as member of the board of managers class "A" and appointment of Mr Wilhelm Joseph ROODERS as member of the board of managers class "B" for an unlimited period of time;

(xi) Setting of the Company's registered offices, its principal place of business, its principal establishment, central administration and effective place of management at 5, rue des Capucins, L1313 Luxembourg, the Grand Duchy of Luxembourg;

(xii) Miscellaneous.

The general meeting of shareholders of the Company ("Meeting") then took the following resolutions unanimously:

*First resolution*

The entire issued and paid up share capital of the Company being validly represented at the general meeting of shareholders of the Company, the Meeting waived any and all formalities in respect of the convening of a general meeting of shareholders of the Company, as prescribed by law or otherwise, considered itself to have been duly convened and duly authorized to deliberate and resolve on all matters recorded in the agenda as set out above.

#### *Second resolution*

The Meeting resolved to approve the cross-border conversion of the Company, in accordance with the terms and conditions set out in the Conversion Proposal, thereby converting the Company from a Netherlands' private company with limited liability (besloten vennootschap met beperkte aansprakelijkheid) to a private company with limited liability according to the laws of the Grand Duchy of Luxembourg (société à responsabilité limitée).

#### *Third resolution*

The Meeting resolved to approve that, as a consequence of the cross-border conversion of the Company, the statutory seat of the Company in Capelle aan den IJssel, the Netherlands and its principal place of business, principal establishment, central administration and effective place of management are transferred from Hoofddorp, the Netherlands to Luxembourg, the Grand Duchy of Luxembourg, with immediate effect, with full corporate and legal continuance of the Company.

#### *Fourth resolution*

The Meeting resolved to approve the opening balance sheet of the Company in conformity with the contents of the Company's balance sheet as at December 28, 2014.

#### *Fifth resolution*

The Meeting resolved to acknowledge and approve that the Company, for the purpose of article 159 of the Law, has become, in accordance with resolutions of the Company's sole shareholder under Dutch law passed on November 26, 2014, a Luxembourg private company with limited liability (société à responsabilité limitée), with effect as per December 30, 2014.

#### *Sixth resolution*

The Meeting resolved to completely amend and restate the articles of association of the Company, so as to conform them to the requirements of the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, which articles of association shall henceforth read as follows:

### **"I. Name - Registered office - Object - Duration**

**Art. 1. Name.** The name of the company is "Tims S.à r.l." (the Company). The Company is a private limited liability company (société à responsabilité limitée) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and, in particular, the law of August 10, 1915, on commercial companies, as amended (the Law), and these articles of incorporation (the Articles).

#### **Art. 2. Registered office.**

2.1. The registered office of the Company is established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the municipality of Luxembourg by a resolution of the board of managers. The registered office may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the board of managers. Where the board of managers determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events may interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these circumstances. Such temporary measures have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, remains a Luxembourg incorporated company.

#### **Art. 3. Corporate object.**

3.1. The purpose of the Company is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such participations. The Company may in particular acquire by subscription, purchase and exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally, any securities and financial instruments issued by any public or private entity. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin.

3.2. The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and any kind of debt and equity securities. The Company may lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings, to its subsidiaries, affiliated companies and any other companies. The Company may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or some of its assets to guarantee its own obligations and (those of any other company, and, generally, for its own benefit and that of any other company or person. For the avoidance of doubt, the Company may not carry out any regulated activities of (the financial sector without having obtained the required authorization.

3.3. The Company may use any techniques and instruments to efficiently manage its investments and to protect itself against credit risks, currency exchange exposure, interest rate risks and other risks.

3.4. The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property which, directly or indirectly, favor or relate to its corporate object.

**Art. 4. Duration.**

4.1. The Company is formed for an unlimited duration.

4.2. The Company is not dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or several shareholders.

**II. Capital - Shares**

**Art. 5. Capital.**

5.1. The share capital is set at twenty two thousand six hundred and eighty nine Euro and one Euro cent (EUR 22,689.01), represented by two million two hundred and sixty eight thousand nine hundred and one (2,268,901) shares in registered form, having a par value of one Euro cent (EUR 0.01) each, all subscribed and fully paid-up.

5.2. The share capital may be increased or decreased in one or several times by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

**Art. 6. Shares.**

6.1. The shares are indivisible and the Company recognizes only one (1) owner per share.

6.2. Shares are freely transferable among shareholders.

Where the Company has a sole shareholder, shares are freely transferable to third parties.

Where the Company has more than one shareholder, the transfer of shares (inter vivos) to third parties is subject to the prior approval of the shareholders representing at least three-quarters of the share capital.

The transfer of shares by reason of death to third parties must be approved by the shareholders representing three-quarters of the rights owned by the survivors.

A share transfer is only binding upon the Company or third parties following a notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the Civil Code.

6.3. A register of shareholders is kept at the registered office and may be examined by each shareholder upon request.

6.4. The Company may redeem its own shares provided that the Company has sufficient distributable reserves for that purpose or if the redemption results from a reduction of the Company's share capital.

**III. Management - Representation**

**Art. 7. Appointment and removal of managers.**

7.1. The Company is managed by one or more managers appointed by a resolution of the shareholders, which sets the term of their office. The managers need not be shareholders.

7.2. The managers may be removed at any time (with or without cause) by a resolution of the shareholders.

7.3. The sole shareholder or the shareholders may decide to appoint one or several Class A managers and one or several Class B managers.

**Art. 8. Board of managers.** If several managers are appointed, they constitute the board of managers (the Board).

8.1. Powers of the board of managers (the "Board")

(i) All powers not expressly reserved to the shareholder(s) by the Law or the Articles fall within the competence of the Board, who has all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the corporate object.

(ii) Special and limited powers may be delegated for specific matters to one or more agents by the Board.

8.2. Procedure

(i) The Board meets upon the request of any two (2) managers, at the place indicated in the convening notice which, in principle, is in Luxembourg.

(ii) Written notice of any meeting of the Board is given to all members of the Board at least twenty-four (24) hours in advance, except in case of emergency, the nature and circumstances of which are set forth in the notice of the meeting.

(iii) No notice is required if all members of the Board are present or represented and if they state to have full knowledge of the agenda of the meeting. Notice of a meeting may also be waived by a member of the Board, either before or after a meeting. Separate written notices are not required for meetings that are held at times and places indicated in a schedule previously adopted by the Board.

(iv) A member of the Board may grant a power of attorney to another member of the Board in order to be represented at any meeting of the Board.

(v) The Board can validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented. Resolutions of the Board are validly taken by a majority of the votes of the managers present or represented provided that, if the sole shareholder or the shareholders have appointed one (1) or several Class A managers and one (1) or several Class

B managers, at least one (1) Class A manager and one (1) Class B manager (in each case, whether in person or by proxy) votes in favor of the resolution. The chairman shall not be entitled to a second or casting vote.

(vi) The resolutions of the Board are recorded in minutes signed by the chairman of the meeting or, if no chairman has been appointed, by all the members of the Board present or represented.

(vii) Any member of the Board may participate in any meeting of the Board by telephone or video conference or by any other means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to identify, hear and speak to each other. The participation by these means is deemed equivalent to a participation in person at a meeting duly convened and held.

(viii) Circular resolutions signed by all the managers (the Managers Circular Resolutions), are valid and binding as if passed at a meeting of the Board, duly convened and held and bear the date of the last signature.

### 8.3. Representation

(i) Subject to article 8.3 (iii), the Company is bound towards third parties in all matters by the joint signatures of any two (2) members of the Board.

(ii) The Company is also bound towards third parties in all matters by the signature of any persons to whom special powers have been delegated.

(iii) If the sole shareholder or the shareholders have appointed one (1) or several Class A managers and one (1) or several Class B managers, the Company will be bound towards third parties by the joint signature of one (1) Class A manager and one (1) Class B manager.

### Art. 9. Sole manager.

9.1. If the Company is managed by a sole manager, any reference in the Articles to the Board or the managers is to be read as a reference to such sole manager, as appropriate.

9.2. The Company is bound towards third parties by the signature of the sole manager.

9.3. The Company is also bound towards third parties by the signature of any persons to whom special powers have been delegated.

### Art. 10. Liability of the managers.

10.1. The managers may not, by reason of their mandate, be held personally liable for any commitments validly made by them in the name of the Company, provided such commitments comply with the Articles and the Law.

## IV. Shareholder(s)

### Art. 11. General meetings of shareholders and shareholders' circular resolutions.

#### 11.1. Powers and voting rights

(i) Resolutions of the shareholders are adopted at a general meeting of shareholders (the General Meeting) or by way of circular resolutions (the Shareholders Circular Resolutions).

(ii) Where resolutions are to be adopted by way of Shareholders Circular Resolutions, the text of the resolutions is sent to all the shareholders, in accordance with the Articles. Shareholders Circular Resolutions signed by all the shareholders are valid and binding as if passed at a General Meeting duly convened and held and bear the date of the last signature.

(iii) Each share entitles to one (1) vote.

#### 11.2. Notices, quorum, majority and voting procedures

(i) The shareholders are convened to General Meetings or consulted in writing at the initiative of any manager or shareholders representing more than one-half of the share capital.

(ii) Written notice of any General Meeting is given to all shareholders at least eight (8) days in advance of the date of the meeting, except in case of emergency, the nature and circumstances of which are set forth in the notice of the meeting.

(iii) General Meetings are held at such place and time specified in the notices.

(iv) If all the shareholders are present or represented and consider themselves as duly convened and informed of the agenda of the meeting, the General Meeting may be held without prior notice.

(v) A shareholder may grant a written power of attorney to another person, whether or not a shareholder, in order to be represented at any General Meeting.

(vi) Resolutions to be adopted at General Meetings or by way of Shareholders Circular Resolutions are passed by shareholders owning more than one-half of the share capital. If this majority is not reached at the first General Meeting or first written consultation, the shareholders are convened by registered letter to a second General Meeting or consulted a second time and the resolutions are adopted at the General Meeting or by Shareholders Circular Resolutions by a majority of the votes cast, regardless of the proportion of the share capital represented.

(vii) The Articles are amended with the consent of a majority (in number) of shareholders owning at least three-quarters of the share capital.

(viii) Any change in the nationality of the Company and any increase of a shareholder's commitment in the Company require the unanimous consent of the shareholders.

**Art. 12. Sole shareholder.**

12.1. Where the number of shareholders is reduced to one (1), the sole shareholder exercises all powers conferred by the Law to the General Meeting.

12.2. Any reference in the Articles to the shareholders and the General Meeting or to Shareholders Circular Resolutions is to be read as a reference to such sole shareholder or the resolutions of the latter, as appropriate.

12.3. The resolutions of (he sole shareholder are recorded in minutes or drawn up in writing.

**V. Annual accounts - Allocation of profits - Supervision****Art. 13. Financial year and approval of annual accounts.**

13.1. The financial year begins on the first (1) of January and ends on the thirty-first (31) of December of each year.

13.2. Each year, the Board prepares the balance sheet and the profit and loss account, as well as an inventory indicating (he value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarising the Company's commitments and the debts of the manager(s) and shareholders towards the Company.

13.3. Each shareholder may inspect the inventory and the balance sheet at the registered office.

13.4. The balance sheet and profit and loss account are approved at the annual General Meeting or by way of Shareholders Circular Resolutions within six (6) months from the closing of the financial year.

**Art. 14. Réviseurs d'entreprises.**

14.1. The operations of the Company are supervised by one or several réviseur(s) d'entreprises (chartered accountants), when so required by law.

14.2. The shareholders appoint the réviseur(s) d'entreprises (chartered accountant(s)), if any, and determine their number, remuneration and the term of their office, which may not exceed six (6) years. The réviseur(s) d'entreprises (chartered accountant (s)) may be re-appointed.

**Art. 15. Allocation of profits.**

15.1. From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) is allocated to the reserve required by Law. This allocation ceases to be required when the legal reserve reaches an amount equal to ten per cent (10%) of the share capital.

15.2. The shareholders determine how the balance of the annual net profits is allocated. It may allocate such balance to the payment of a dividend, transfer such balance to a reserve account or carry it forward in accordance with applicable legal provisions.

15.3. Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

(i) interim accounts are drawn up by the Board;

(ii) these interim accounts show (hat sufficient profits and other reserves (including share premium) are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, if any, increased by carried forward profits and distributable reserves, and decreased by carried forward losses and sums to be allocated to the legal reserve;

(iii) the decision to distribute interim dividends must be taken by the Board within two (2) months from the date of the interim accounts;

(iv) the rights of the creditors of the Company are not threatened, taking into account the assets of the Company; and

(v) where the interim dividends paid exceed the distributable profits at (he end of the financial year, the shareholders must refund the excess to the Company.

**VI. Dissolution - Liquidation**

16.1. The Company may be dissolved at any time, by a resolution of the shareholders, adopted with the consent of a majority (in number) of shareholders owning at least three-quarters of the share capital. The shareholders appoint one or several liquidators, who need not be shareholders, to carry out the liquidation and determine their number, powers and remuneration. Unless otherwise decided by the shareholders, the liquidators have the broadest powers to realize the assets and pay the liabilities of the Company.

16.2. The surplus after the realization of the assets and the payment of the liabilities is distributed to the shareholders in proportion to the shares held by each of them.

**VII. General provisions**

17.1. Notices and communications are made or waived and the Managers Circular Resolutions as well as the Shareholders Circular Resolutions are evidenced in writing, by telegram, telefax, e-mail or any other means of electronic communication.

17.2. Powers of attorney are granted by any of the means described above. Powers of attorney in connection with Board meetings may also be granted by a manager in accordance with such conditions as may be accepted by the Board.

17.3. Signatures may be in handwritten or electronic form, provided they fulfill all legal requirements to be deemed equivalent to handwritten signatures. Signatures of the Managers Circular Resolutions, the resolutions adopted by the Board by telephone or video conference and the Shareholders Circular Resolutions, as the case may be, are affixed on one original or on several counterparts of the same document, all of which taken together constitute one and the same document.

17.4. All matters not expressly governed by (he Articles are determined in accordance with the law and, subject to any non waivable provisions of the law, any agreement entered into by the shareholders from time to time.”

*Seventh resolution*

As a result of the cross-border conversion and the adoption of the Company's articles of association as set out hereinabove, the Meeting resolved to acknowledge and approve that the shares issued in the Company's issued and paid up share capital of fifty thousand Dutch guilders (HFL 50,000.-), originally consisting of fifty (50) shares of a nominal value of one thousand Dutch guilders (HFL 1,000.-) each, are redenominated to two million two hundred and sixty eight thousand nine hundred and one (2,268,901) ordinary registered shares of a nominal value of one Euro cent (EUR 0.01) each (the "Replacement Shares"), thus still constituting the Company's original issued and paid up share capital of EUR 22,689.01.

Thereupon Netherlands Finance (Nethfin) B.V., duly represented by its proxy as referred to hereinabove, intervened and declared to accept the Replacement Shares.

*Eighth resolution*

The Meeting resolved to accept the resignation of Mr Adolphe Jacques Gérard TILLI as sole director of the Company, effective as of the date hereof, and resolved to grant Mr Adolphe Jacques Gérard TILLI full discharge for the performance of his duties as director of the Company up to and including the date of this notarial deed.

*Ninth resolution*

The Meeting resolved to approve that the Company shall have a board of managers; that the number of members of the board of managers is set at two (2) and that the board of managers shall consist of members operating under the designation "Class A" and members operating under the designation "Class B"

*Tenth resolution*

The Meeting resolved to appoint Mr Teunis Christiaan AKKERMAN as member of the board of managers class "A" and Mr Wilhelm Joseph ROODERS as member of the board of managers class "B" for an unlimited period of time.

*Eleventh resolution*

The Meeting resolved that the Company's registered offices, its principal place of business, its principal establishment, central administration and effective place of management is established at 5, rue des Capucins, L1313 Luxembourg, the Grand Duchy of Luxembourg.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that as per the request of the appearing parties, the present deed is worded in English followed by a version in French. At the request of the same appearing parties it is stated that, in case of any discrepancy between the English and the French version of this deed, the English version shall prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Esch-sur-Alzette, on the date first mentioned above.

The notarial deed having been read to the representative of the appearing party, the said person signed together with the notary, this present original deed.

**Follows the French translation of the preceding text:**

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille quatorze, le trentième jour du mois de décembre, par-devant nous, Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand Duché de Luxembourg, a comparu: Netherlands Finance (Nethfin) B.V., une société à responsabilité limitée régie par les lois de Pays-Bas, ayant son siège social au Polarisavenue 138C, 2132 JX Hoofddorp, Les Pays-Bas, immatriculée auprès du Registre de Commerce de la Chambre de Commerce de Haarlem sous le numéro 3406789 (l'«Actionnaire Unique»), ici dûment représentée par Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employée privée, de résidence professionnellement au 5, rue Zenon Bernard, à L-4030 Esch-sur-Alzette, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée en même temps.

La partie comparante, par son mandataire, a requis le notaire instrumentant d'acter que:

(I) L'Actionnaire Unique représente l'intégralité du capital social de la société à responsabilité limitée établie aux Pays-Bas sous la dénomination «Tims B.V.», ayant son siège social à Capelle aan den IJssel et son établissement principale au



Polarisavenue 138C, 2132 JX Hoofddorp, Les Pays-Bas, immatriculée auprès du Registre de Commerce de la Chambre de Commerce de Haarlem sous le numéro 24034689 (ci-après: la «Société»)

(II) Le capital de la Société est fixé à cinquante mille florins néerlandais (HFL 50.000,-, l'équivalent de vingt-deux mille six cent quatre-vingt-neuf euros et une centime d'euro (EUR 22.689.01), représenté par cinquante (50) parts sociales ordinaires d'une valeur nominale de mille florins néerlandais (HFL 1.000,-, l'équivalent de quatre cent cinquante trois euros et soixante-dix-huit centimes d'euro (EUR 453.78) chacune, sous forme nominative, toutes souscrites et entièrement libérées.

(I) le droit néerlandais prévoit une procédure pour la conversion des personnes morales néerlandaises en d'autres personnes morales néerlandaises, mais le droit néerlandais ne prévoit pas de procédure formelle pour la conversion transfrontalière («grensoverschrijdende omzetting») d'une société néerlandaise en personnes morales de droit d'un autre Etat membre de l'Union européenne;

(II) par conséquence des décisions de la Cour de Justice de l'Union européenne en date du 16 décembre 2008, numéro de l'affaire C-210/06 («Cartesio») et de 12 juillet 2012, numéro de l'affaire C-378 / 10 («Vale»), la conversion des sociétés néerlandaises en d'autres sociétés de droit d'un autre Etat membre de l'Union européenne, sont possibles;

(III) à la suite des décisions susmentionnées de la Cour de Justice de l'Union européenne, une proposition préliminaire pour une modification de la loi néerlandaise a été publiée par le Ministre néerlandais de la Sécurité et de la Justice en date du 31 janvier 2014, dans lequel une procédure formelle pour des conversions transfrontalières a été énoncée (ci-après: la «Proposition de Loi Préliminaire»);

(IV) le 12 septembre 2014, le conseil d'administration de la Société a établie un projet de conversion transfrontalière de la Société (ci-après: le «Projet de Conversion»);

(V) dans le cadre du Projet de Conversion, il est envisagé que la Société effectuera une conversion transfrontalière, en vertu de laquelle la Société transférera son siège statutaire et convertira («omzetten») sa forme juridique d'une société à responsabilité limitée néerlandaise («besloten vennootschap met beperkte aansprakelijkheid») en forme d'une société à responsabilité limitée luxembourgeoise en conformité avec les lois du Grand-Duché de Luxembourg (ci-après dénommée: la «Conversion Transfrontalière»);

(VI) le 12 septembre 2014, l'Actionnaire Unique a décidé («instemmen») que - conformément à l'article 334pp paragraphe 3 de la Proposition de Loi Préliminaire - il n'est pas nécessaire que le conseil d'administration établira des notes explicatives («toelichting de schriftelijke») en accompagnant le Projet de Conversion;

(VII) le 23 septembre 2014, la Société a déposé son Projet de Conversion auprès du Registre du Commerce de la Chambre de Commerce où la Société est enregistrée et au siège social de la Société, le tout en conformité avec les exigences énoncées par la Proposition de Loi Préliminaire;

(VIII) le 25 septembre 2014, la Société a annoncé que le Projet de Conversion a été déposé auprès du Registre du Commerce de la Chambre de Commerce où la Société est enregistrée et au siège social de la Société, dans le Journal Officiel de Pays-Bas («Staatscourant»), le tout en conformité avec les exigences énoncées par la Proposition de Loi Préliminaire;

(IX) le 26 novembre 2014 le greffier du tribunal d'arrondissement de Rotterdam a déclaré qu'aucune opposition a été déposée contre la conversion transfrontalière envisagée par le Projet de Conversion;

(X) le 26 novembre 2014, l'assemblée générale des actionnaires de la Société a décidé d'effectuer la conversion transfrontalière de la Société en conformité avec le Projet de Conversion et les exigences énoncées par la Proposition de Loi Préliminaire. La résolution pour effectuer la conversion transfrontalière de la Société a été adoptée par vote unanime lors d'une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la Société tenue devant Maître Anton Arnaud VOORNEMAN, notaire de Voorneman Geenen Notarissen, officiant à Arent Janszoon Ernststraat 199, 20183 GV Amsterdam, les Pays-Bas;

(XI) conformément à l'article 2: 334vv de la Proposition de Loi Préliminaire, un notaire néerlandais est requis de délivrer un «certificat de conversion» dans le cadre d'une conversion transfrontalière telle que envisagée, en précisant que toutes les exigences sous le droit néerlandais pour la mise en oeuvre d'une conversion transfrontalière ont été respectées, lequel certificat de conversion ne peut être délivré qu'à l'expiration d'un mois après la date à laquelle l'assemblée générale des actionnaires de la Société a décidé d'effectuer la conversion transfrontalière par voie de résolutions passées devant un notaire néerlandais, et tel certificat a été délivré par Maître Arnaud Anton VOORNEMAN le 29 décembre 2014;

(XII) qu'il résulte du bilan de la Société, qu'au 28 décembre 2014, les actifs nets de la Société correspondent au moins à la valeur du capital social (et de la prime d'émission, le cas échéant) de la Société, une copie dudit bilan, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire, restera annexée au présent acte et sera enregistrée en même temps auprès des autorités compétentes;

(XIII) qu'il résulte ensuite d'un certificat daté du 28 décembre 2014 émis par le gérant unique de la Société qu'entre autres l'actif net de la Société est au moins égal à vingt-deux mille six cent quatre-vingt-neuf euros et une centime d'euro (EUR 22.689.01) et que depuis la date du bilan et à compter de la date du présent acte, aucun changement matériel concernant l'activité de la Société et les affaires de la Société qui impliquerait que bilan du 28 décembre 2014 soit devenu matériellement incorrect et ne reflète pas une vision réelle et juste de la situation de la Société à compter de la date des

présentes, ne s'est produit. Une copie de ce certificat, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire, restera annexée au présent acte et sera enregistrée en même temps auprès des autorités compétentes;

(XIV) la partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, souhaite procéder à une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la Société, dont l'ordre du jour est libellé comme suit:

(i) Renonciation aux formalités de convocation;

(ii) Approbation de la conversion transfrontalière de la Société d'une société à responsabilité limitée néerlandaise (besloten vennootschap met beperkte aansprakelijkheid) à une société à responsabilité limitée conformément aux lois du Grand-Duché de Luxembourg;

(iii) Transfert du siège de la Société de de Cappelle aan den IJssel, Pays-Bas et son principal lieu d'activités, principal établissement, administration centrale et lieu de gestion effective de la Société de Hoofddorp, Pays-Bas vers le Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, avec effet immédiat avec pleine continuation de sa personnalité juridique et morale;

(iv) Approbation du bilan d'ouverture et des états financiers de la Société;

(v) Acceptation du fait que la Société, aux fins de l'article 159 de la loi du 10 Août 1915 sur les sociétés commerciales (Loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales), telle que modifiée de temps à autre (la «Loi»), a devenu, conformément aux résolutions de l'Actionnaire Unique en date du 26 novembre 2014, une société privée à responsabilité limitée luxembourgeoise régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg;

(vi) Modification et refonte intégrale des statuts de la Société afin de les rendre conformes aux lois luxembourgeoises, suite au fait que la Société soit devenue une société régie par le droit luxembourgeois et soumise à la Loi.

(vii) Acceptation des actions émises par la Société lors de la modification et refonte intégrale de ses statuts;

(viii) Acceptation de la démission de M. Adolphe Jacques Gérard TILLI, administrateur unique de la Société, à compter de la date des présentes, et l'octroi de la pleine décharge pour l'exercice de ses fonctions en tant que directeur de la Société;

(ix) Désignation du nombre de membres du conseil de gérance de la Société et la désignation des différentes classes de gérants;

(x) Nomination de M. Teunis Christiaan AKKERMAN en tant que membre du conseil d'administration de la Société de classe "A" et la nomination de M. Joseph Wilhelm ROODERS en tant que membre du conseil d'administration de classe «B» pour une durée illimitée;

(xi) Etablissement du siège, du principal lieu d'activités, de l'établissement principal, de l'administration centrale et du lieu de gestion effective (mais pas le siège social aux fins du droit des sociétés néerlandais) à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg;

(xii) Divers.

L'assemblée générale des associés de la Société (l'«Assemblée») a pris les résolutions suivantes à l'unanimité:

#### *Première résolution*

L'intégralité des parts sociales émises et libérées du capital social de la Société étant valablement représentée à l'assemblée générale des actionnaires de la Société, l'Assemblée a renoncé à toutes formalités à l'égard de la convocation d'une assemblée générale des actionnaires de la Société, telles que prescrites par la Loi ou autrement, a considéré elle-même avoir été dûment convoquée et dûment autorisé à délibérer et statuer sur toutes les points figurant dans l'ordre du jour tel qu'énoncé ci-dessus.

#### *Deuxième résolution*

L'Assemblée a décidé d'approuver la conversion transfrontalière de la Société, convertissant ainsi la forme juridique de la Société d'une société à responsabilité limitée néerlandaise (besloten vennootschap met beperkte aansprakelijkheid) à une société sous forme juridique d'un société à responsabilité limitée luxembourgeoise conformément aux lois du Grand-Duché de Luxembourg.

#### *Troisième résolution*

L'Assemblée a décidé, à la suite de la conversion transfrontalière de la Société, d'approuver le transfert du siège de la Société de Capelle aan den IJssel, Pays-Bas et son principal lieu d'activités, principal établissement, administration centrale et lieu de gestion effective de la Société de Hoofddorp, Pays-Bas au Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, avec effet immédiat, avec pleine continuation de sa personnalité juridique.

#### *Quatrième résolution*

L'Assemblée a décidé d'approuver le bilan d'ouverture de la Société en conformité avec le contenu du bilan de la Société au 28 Décembre 2014.

### Cinquième résolution

L'Assemblée a décidé d'accepter que la Société, dans le but de l'article 159 de la Loi, est devenu, conformément aux résolutions de l'Actionnaire Unique de la Société transmises le 26 novembre 2014, une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois et ce avec effet le 30 décembre 2014.

### Sixième Résolution

L'Assemblée a décidé de procéder à une modification et refonte intégrale des statuts de la Société afin de les rendre conformes aux lois luxembourgeoises, suite au fait que la Société soit devenue une société régie par le droit luxembourgeois et soumise à la Loi. Les statuts de la Société auront dès lors la teneur suivante:

#### «I. Dénomination - Siège social - Objet - Durée

**Art. 1<sup>er</sup>. Dénomination.** Le nom de la société est «Tims S.à r.l. (la «Société»).

La Société est une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand Duché de Luxembourg, et en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi), ainsi que par les présents statuts (les Statuts).

#### **Art. 2. Siège social.**

2.1. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans la commune de Luxembourg par décision du conseil de gérance. Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand Duché de Luxembourg par une résolution des associés, adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

2.2. Il peut être créé des succursales, filiales ou autres bureaux tant au Grand Duché de Luxembourg qu'à l'étranger par décision du conseil de gérance. Lorsque le conseil de gérance estime que des développements ou événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents, et que ces développements ou événements sont de nature à compromettre les activités normales de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances. Ces mesures provisoires n'ont aucun effet sur la nationalité de la Société qui, nonobstant le transfert provisoire de son siège social, reste une société luxembourgeoise.

#### **Art. 3. Objet social.**

3.1. L'objet de la Société est la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit, et la gestion de ces participations. La Société peut notamment acquérir par souscription, achat et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres titres de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette, et plus généralement, tous titres et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise. Elle peut en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

3.2. La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de billets à ordre, d'obligations et de titres et instruments de dette de toute autre nature. La Société peut prêter des fonds, y compris notamment, les revenus de tous emprunts, à ses filiales, sociétés affiliées ainsi qu'à toutes autres sociétés. La Société peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou bien créer et accorder des sûretés sur la totalité ou sur une partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et celles de toute autre société et, de manière générale, en sa faveur et en faveur de toute autre société ou personne. En tout état de cause, la Société ne peut effectuer aucune activité réglementée du secteur financier sans avoir obtenu l'autorisation requise.

3.3. La Société peut employer toutes les techniques et instruments nécessaires à une gestion efficace de ses investissements et à sa protection contre les risques de crédit, les fluctuations monétaires, les fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

3.4. La Société peut effectuer toutes les opérations commerciales, financières ou industrielles et toutes les transactions concernant des biens immobiliers ou mobiliers qui, directement ou indirectement, favorisent ou se rapportent à son objet social.

#### **Art. 4. Durée.**

4.1. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

4.2. La Société n'est pas dissoute en raison de la mort, de la suspension des droits civils, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

## II. Capital - Parts sociales

### Art. 5. Capital.

5.1. Le capital social est fixé à vingt-deux mille six cent quatre-vingt-neuf euros et une centime d'euro (EUR 22.689,01), représenté par deux millions deux cent soixante-huit mille neuf cent un (2 268 901) parts sociales sous forme nominative, ayant, une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0.01) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

5.2. Le capital social peut être augmenté ou réduit à une ou plusieurs reprises par une résolution des associés, adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

### Art. 6. Parts sociales.

6.1. Les parts sociales sont indivisibles et la Société ne reconnaît qu'un (1) seul propriétaire par part sociale.

6.2. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Lorsque la Société a un associé unique, les parts sociales sont librement cessibles aux tiers.

Lorsque la Société a plus d'un associé, la cession des parts sociales (inter vivos) à des tiers est soumise à l'accord préalable des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

La cession de parts sociales aux tiers en raison d'un décès doit être approuvée par les associés représentant les trois quarts des droits détenus par les survivants.

Une cession de parts sociales n'est opposable à l'égard de la Société ou des tiers, qu'après avoir été notifiée à la Société ou acceptée par celle-ci conformément à l'article 1690 du Code Civil.

6.3. Un registre des associés est tenu au siège social et peut être consulté à la demande de chaque associé.

6.4. La Société peut racheter ses propres parts sociales à condition que la Société ait des réserves distribuables suffisantes à cet effet ou si le rachat résulte de la réduction du capital social de la Société.

## III. Gestion - Représentation

### Art. 7. Nomination et révocation des gérants.

7.1 La Société est administrée par un ou plusieurs gérants nommés par une résolution des associés, qui fixe la durée de leur mandat. Les gérants ne doivent pas nécessairement être associés.

7.2 Les gérants sont révocables à tout moment (avec ou sans motif) par une résolution des associés.

7.3 L'associé unique ou les associés peuvent décider de nommer un ou plusieurs gérants de Classe A et un ou plusieurs gérants de Classe B.

**Art. 8. Conseil de gérance.** Si plusieurs gérants sont nommés, ils forment le conseil de gérance (le Conseil).

#### 8.1. Pouvoirs du conseil de gérance

(i) Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les Statuts à ou aux associés sont de la compétence du Conseil, qui a tous les pouvoirs pour effectuer et approuver tous les actes et opérations conformes à l'objet social.

(ii) Des pouvoirs spéciaux et limités peuvent être délégués par le Conseil à un ou plusieurs agents pour des tâches spécifiques.

#### 8.2. Procédure

(i) Le Conseil se réunit sur convocation de deux (2) gérants, au lieu indiqué dans l'avis de convocation, qui en principe, est au Luxembourg.

(ii) Il est donné à tous les gérants une convocation écrite de toute réunion du Conseil au moins vingt-quatre (24) heures à l'avance, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les circonstances de cette urgence sont mentionnées dans la convocation à la réunion.

(iii) Aucune convocation n'est requise si tous les membres du Conseil sont présents ou représentés et s'ils déclarent avoir une parfaite connaissance de l'ordre du jour de la réunion. Un gérant peut également renoncer à la convocation à une réunion, que ce soit avant ou après ladite réunion. Des convocations écrites séparées ne sont pas exigées pour des réunions se tenant dans des lieux et à des heures fixés dans un calendrier préalablement adopté par le Conseil.

(iv) Un gérant peut donner une procuration à un autre gérant afin d'être représenté à toute réunion du Conseil.

(v) Le Conseil ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres est présente ou représentée. Les décisions du Conseil sont valablement adoptées à la majorité des voix des gérants présents ou représentés à condition que, si l'associé unique ou les associés ont nommé un (1) ou plusieurs gérants de Classe A et un (1) ou plusieurs gérants de Classe B au moins un (1) gérant de Classe A et un (1) gérant de Classe B (dans chaque cas soit en personne soit par procuration) votent en faveur de la résolution. Le président n'aura pas de deuxième voix ou de voix prépondérante.

(vi) Les décisions du Conseil sont consignées dans des procès-verbaux signés par le président de la réunion ou, si aucun président n'a été nommé, par tous les gérants présents ou représentés.

(vii) Tout gérant peut participer à toute réunion du Conseil par téléphone ou visioconférence ou par tout autre moyen de communication permettant à l'ensemble des personnes participant à la réunion de s'identifier, de s'entendre et de se parler. La participation par ces moyens équivaut à une participation en personne à une réunion dûment convoquée et tenue.

(viii) Des résolutions circulaires signées par tous les gérants (les Résolutions Circulaires des Gérants) sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une réunion du Conseil dûment convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

### 8.3. Représentation

(i) Sous réserve de l'article 8.3 (iii), la Société est engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux (2) gérants.

(ii) La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature de toutes personnes à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués.

(iii) Si l'associé unique ou les associés ont nommé un (1) ou plusieurs gérants de Classe A et un (1) ou plusieurs gérants de Classe B, la Société sera engagée envers les tiers par les signatures conjointes d'un (1) gérant de Classe A et d'un (1) gérant de Classe B.

## Art. 9. Gérant unique.

9.1. Si la Société est administrée par un gérant unique, toute référence dans les Statuts au Conseil ou aux gérants doit être considérée, le cas échéant, comme une référence à ce gérant unique.

9.2. La Société est engagée vis-à-vis des tiers par la signature du gérant unique.

9.3. La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature de toutes personnes à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués.

## Art. 10. Responsabilité des gérants.

10.1. Les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle concernant les engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont conformes aux Statuts et à la Loi.

## IV. Associé(s)

### Art. 11. Assemblées générales des associés et résolutions circulaires des associés.

#### 11.1. Pouvoirs et droits de vote

(i) Les résolutions des associés sont adoptées en assemblée générale des associés (l'Assemblée Générale) ou par voie de résolutions circulaires (les Résolutions Circulaires des Associés).

(ii) Dans le cas où les résolutions sont adoptées par Résolutions Circulaires des Associés, le texte des résolutions est communiqué à tous les associés, conformément aux Statuts. Les Résolutions Circulaires des Associés signées par tous les associés sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une Assemblée Générale dûment convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

(iii) Chaque part sociale donne droit à un (1) vote.

#### 11.2. Convocations, quorum, majorité et procédures de vote

(i) Les associés sont convoqués aux Assemblées Générales ou consultés par écrit à l'initiative de tout gérant ou des associés représentant plus de la moitié du capital social.

(ii) Une convocation écrite à toute Assemblée Générale est donnée à tous les associés au moins huit (8) jours avant la date de l'assemblée, sauf en cas d'urgence, auquel cas, la nature et les circonstances de cette urgence sont mentionnées dans la convocation à l'assemblée.

(iii) Les Assemblées Générales sont tenues au lieu et heure précisés dans les convocations.

(iv) Si tous les associés sont présents ou représentés et se considèrent comme ayant été dûment convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'Assemblée Générale peut se tenir sans convocation préalable.

(v) Un associé peut donner une procuration écrite à toute autre personne, associé ou non, afin d'être représenté à toute Assemblée Générale.

(vi) Les décisions à adopter en Assemblées Générales ou par Résolutions Circulaires des Associés sont adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte à la première Assemblée Générale ou première consultation écrite, les associés sont convoqués par lettre recommandée à une seconde Assemblée Générale ou consultés une seconde fois, et les décisions sont adoptées par l'Assemblée Générale ou par Résolutions Circulaires des Associés à la majorité des voix exprimées, indépendamment de la proportion du capital social représenté.

(vii) Les Statuts sont modifiés avec le consentement de la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois quarts du capital social.

(viii) Tout changement de nationalité de la Société ainsi que toute augmentation de l'engagement d'un associé dans la Société exige le consentement unanime des associés.

### Art. 12. Associé unique.

12.1. Dans le cas où le nombre des associés est réduit à un (1), l'associé unique exerce tous les pouvoirs conférés par la Loi à l'Assemblée Générale.

12.2. Toute référence dans les Statuts aux associés et à l'Assemblée Générale ou aux Résolutions Circulaires des Associés doit être considérée, le cas échéant, comme une référence à cet associé unique ou aux résolutions de ce dernier.

12.3. Les résolutions de l'associé unique sont consignées dans des procès-verbaux ou rédigées par écrit.

## **V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices - Contrôle**

### **Art. 13. Exercice social et approbation des comptes annuels.**

13.1. L'exercice social commence le premier (1) janvier et se termine le trente et un (31) décembre de chaque année.

13.2. Chaque année, le Conseil dresse le bilan et le compte de résultats, ainsi qu'un inventaire indiquant la valeur des actifs et passifs de la Société, avec une annexe résumant les engagements de la Société ainsi que les dettes du ou des gérants et des associés envers la Société.

13.3. Chaque associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social.

13.4. Le bilan et le compte de résultats sont approuvés par l'Assemblée Générale annuelle ou par Résolutions Circulaires des Associés dans les six (6) mois de la clôture de l'exercice social.

### **Art. 14. Réviseurs d'entreprises.**

14.1. Les opérations de la Société sont contrôlées par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises, dans les cas prévus par la loi.

14.2. Les associés nomment les réviseurs d'entreprises, le cas échéant, et déterminent leur nombre, leur rémunération et la durée de leur mandat, lequel ne peut dépasser six (6) ans. Les réviseurs d'entreprises sont rééligibles.

### **Art. 15. Affectation des bénéfices.**

15.1. Cinq pour cent (5%) des bénéfices nets annuels de la Société sont affectés à la réserve légale. Cette affectation cesse d'être exigée quand la réserve légale atteint dix pour cent (10%) du capital social.

15.2. Les associés décident de l'affectation du solde des bénéfices nets annuels, ils peuvent affecter ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à un compte de réserve ou le reporter conformément aux dispositions légales applicables.

15.3. Des acomptes sur dividendes peuvent être distribués à tout moment, aux conditions suivantes:

(i) des comptes intérimaires sont établis par le Conseil;

(ii) ces comptes intérimaires montrent que des bénéfices et autres réserves (en ce compris la prime d'émission) suffisants sont disponibles pour une distribution; étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder le montant des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social dont les comptes annuels ont été approuvés, le cas échéant, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, et réduit par les pertes reportées et les sommes à affecter à la réserve légale;

(iii) la décision de distribuer des acomptes sur dividendes doit être adoptée par le Conseil dans les deux (2) mois suivant la date des comptes intérimaires;

(iv) les droits des créanciers de la Société ne sont pas menacés, compte tenu des actifs de la Société; et

(v) si les acomptes sur dividendes qui ont été distribués dépassent les bénéfices distribuables à la fin de l'exercice social, les associés doivent reverser l'excédent à la Société.

## **VI. Dissolution - Liquidation**

16.1. La Société peut être dissoute à tout moment, par une résolution des associés adoptée avec le consentement de la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts du capital social. Les associés nomment un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, pour réaliser la liquidation et déterminent leur nombre, pouvoirs et rémunération. Sauf décision contraire des associés, les liquidateurs sont investis des pouvoirs les plus étendus pour réaliser les actifs et payer les dettes de la Société.

16.2. Le boni de liquidation après la réalisation des actifs et le paiement des dettes est distribué aux associés proportionnellement aux parts sociales détenues par chacun d'entre eux.

## **VII. Dispositions générales**

17.1. Les convocations et communications, respectivement les renoncations à celles-ci, sont faites, et les Résolutions Circulaires des Gérants ainsi que les Résolutions Circulaires des Associés sont établies par écrit, télégramme, fax, e-mail ou tout autre moyen de communication électronique.

17.2. Les procurations sont données par tout moyen mentionné ci-dessus. Les procurations relatives aux réunions du Conseil peuvent également, être données par un gérant conformément aux conditions acceptées par le Conseil.

17.3. Les signatures peuvent être sous forme manuscrite ou électronique, à condition de satisfaire aux conditions légales pour être assimilées à des signatures manuscrites. Les signatures des Résolutions Circulaires des Gérants, des résolutions adoptées par le Conseil par téléphone ou visioconférence et des Résolutions Circulaires des Associés, selon le cas, sont apposées sur un original ou sur plusieurs copies du même document, qui ensemble, constituent un seul et même document.

17.4. Pour tous les points non expressément prévus par les Statuts, il est fait référence à la loi et, sous réserve des dispositions légales d'ordre public, à tout accord conclu de temps à autre entre les associés.»

*Septième résolution*

Par conséquence de la conversion transfrontalière et l'adoption des statuts de la Société comme indiqué ci-dessus, l'Assemblée a décidé d'accepter que les parts sociales dans le capital social de la Société, à l'origine constitué de cinquante (50) parts sociales d'une valeur nominale de mille florins néerlandais (HFL1.000,-, l'équivalent de quatre cent cinquante-trois euros et soixante-dix-huit centimes d'euro EUR 453.78) chacune d'origine, ont été relibellées à deux millions deux cent soixante-huit mille neuf cent un (2 268 901) parts sociales ordinaires sous forme nominative d'une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune (ci-après: les «Parts Sociales de Remplacement»), constituant nonobstant encore un capital social de la Société émis et libéré de EUR 22.689.01.

A ce stade, Netherlands Finance (Nethfin) B.V., l'actionnaire unique de la Société, ici dûment représenté par son mandataire tel que indiqué ci-dessus, est intervenu et a déclaré d'accepter toutes les Parts Sociales de Remplacement.

*Huitième Résolution*

L'Assemblée a décidé d'accepter la démission de Monsieur Adolphe Jacques Gérard TILLI en qualité du gérant unique de la Société à compter de la date des présentes, et a décidé de lui donner pleine décharge pour l'exécution de ses fonctions en tant que gérant unique de la Société.

*Neuvième Résolution*

L'Assemblée a décidé d'établir un conseil de gérance, de statuer que le nombre des membres du conseil de gérance de la Société est fixé à deux (2) et que les membres du conseil de gérance ainsi constitué opéreront sous la désignation des membres du conseil de gérance de classe «A» et de classe «B».

*Dixième Résolution*

L'Assemblée a décidé de nommer Monsieur Teunis Christiaan AKKERMAN en qualité de membre du conseil de gérance de la Société de classe «A» et de nommer Monsieur Wilhelm Joseph ROODERS en qualité de membre du conseil de gérance de la Société de classe «B» pour une durée illimitée à compter de la date du présente acte.

*Onzième Résolution*

L'Assemblée a décidé que la Société aura son adresse au 5, rue des Capucins, L1313 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française.

A la requête de mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont ACTE, fait et passé à Esch-sur-Alzette, date qu'en tête.

Lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, le mandataire a signé ensemble avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 09 janvier 2015. Relation: EAC/2015/731. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME

Référence de publication: 2015034736/751.

(150038470) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 février 2015.

**NorCell S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: SEK 1.300.000,00.**

Siège social: L-2227 Luxembourg, 29, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 162.416.

—  
EXTRAIT

M. Jeremy Hood a démissionné de ses fonctions de gérant de Norcell S.à r.l. (la «Société») avec effet au 23 février 2015.

Il en résulte que le conseil de gérance de la Société est désormais composé comme suit:

- M. Pierre Stemper, gérant;
- Mme Christelle Rétif, gérant;

- M. Naim Gjonaj, gérant;
- M. Joachim Ogland, gérant.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 mars 2015.

Pour extrait conforme  
Norcell S.à r.l.

Référence de publication: 2015035891/20.

(150040243) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 2015.

**New Energy XXI, Société Anonyme.**

Siège social: L-1528 Luxembourg, 8A, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 87.263.

*Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale extraordinaire en date du 2 mars 2015*

Il résulte des résolutions prises lors de l'Assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la Société en date du 2 mars 2015 que:

1. L'Assemblée générale extraordinaire des actionnaires décide de révoquer Madame Haydée Zeballos Fontaine de ses fonctions d'administrateur avec effet à ce jour et lui donne décharge pour l'exécution de son mandat jusqu'à ce jour.

2. L'Assemblée générale extraordinaire des actionnaires décide de nommer aux fonctions d'administrateur Madame Sophie Mateos, née le 27 octobre 1987 à Commercy (France), domicilié au 8A boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg. Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2017.

Luxembourg, le 2 mars 2015.

Pour extrait conforme  
Pour la Société  
Un mandataire

Référence de publication: 2015035894/19.

(150040563) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 2015.

**Next Code Health Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2330 Luxembourg, 128, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 183.646.

In the year two thousand and fifteen, on the ninth day of January,  
Before us Me Francis KESSELER notary residing in Esch-sur-Alzette.

There appeared:

NEXTCODE HEALTH LLC, a company existing under the Laws of Delaware, with registered office at 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware, 19801 New Castle County (USA), registered with the trade register of Delaware under the reference 35-247208, here represented by Me Cécile JAGER, lawyer, residing in Howald, by virtue of a proxy given in Luxembourg on January 9, 2015;

Which proxy shall be signed "ne varietur" by the person representing the above named person and the undersigned notary and shall remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The prenamed entity, NEXTCODE HEALTH LLC., is the sole partner of Next Code Health Luxembourg S.à r.l., organized under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, with registered office at 128 Boulevard de la Pétrusse, L-2330 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade Register under number B 183.646 (the "Company"), incorporated a deed of October 18<sup>th</sup>, 2013, published in the Mémorial C, number 3246 dated 5 November 2014.

The Company's by-laws have been amended for the last time by deed of Me Paul DECKER on 23 October 2013.

The appearing party representing the whole corporate capital requires the notary to enact the following resolutions:

*First resolution*

The sole part holder resolves to change, effective January 1, 2015, the currency of the corporate capital, from Euros into US Dollars. The corporate capital, actually fixed at thirteen thousand eight hundred eighty eight euro and eighty nine cents (EUR 13,888.89-), is converted into US Dollars, at the rate of 1.- EUR = USD 1.18065. The sole part holder resolves to fix the new corporate capital of the Company at sixteen thousand three hundred ninety seven US Dollars and ninety cents (16,397.90.- USD) and to fix the nominal value of each share to zero US Dollars and one cent (USD 0.01) through the cancellation of the existing shares and issuance of one million six hundred thirty nine thousand seven hundred ninety (1,639,790) shares of zero US Dollars and one cent (USD 0.01) each.



Amendment of article 5 of the Articles of incorporation of the Company in order to reflect this.

*Second resolution*

The sole part holder resolves to increase the share capital of the Company by an amount of twenty thousand US Dollars (USD 20.000.-) to bring it from its present amount of sixteen thousand three hundred ninety seven US Dollars and ninety cents (16,397.90.- USD) to the amount of thirty six thousand three hundred ninety seven US Dollars and ninety cents (36,397.90.- USD) by the issuance of two million (2,000,000) new shares having a par value of zero US Dollars and one cent (USD 0.01) each (the "New Shares"), having the same rights and obligations as the existing shares.

*Subscription*

NEXTCODE HEALTH LLC., prenamed, represented as stated hereabove has declared to subscribe for the two million (2,000,000) New Shares, and to pay them a total price of twenty thousand US Dollars (USD 20,000.-) by a contribution in kind consisting in the contribution of a claim against the Company.

The above contribution in kind has been dealt with in a statement issued by the management of the Company, based on accounts of the Company as at January 9, 2015 which certifies the existence and the total value of the claim contributed.

*Second resolution*

The sole partner resolves to amend article 5 of the by-laws of the Company in order to reflect such increase of capital, which now reads as follows:

**Art. 7. First paragraph.** "The Company's subscribed share capital is fixed at thirty six thousand three hundred ninety seven US Dollars and ninety cents (36,397.90.- USD) represented by three million six hundred thirty nine thousand seven hundred ninety (3.639.790.-) shares having a par value of zero US Dollars one cent (USD 0,01.-) each."

Nothing else being on the agenda, the meeting is adjourned.

The appearing person, acting in her hereabove capacities, and in the common interest of all the parties, does hereby grant power to any employees of the law firm of the undersigned notary, acting individually, in order to enact and sign any deed rectifying the present deed.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing person the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same appearing person, in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, known to the notary, by surname, Christian name, civil status and residence, the said person appearing signed together with us, the notary, the present original deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille quinze, le neuf janvier.

Par-devant Maître Francis Kessler notaire de résidence à Esch sur Alzette soussigné;

**A COMPARU**

NEXTCODE HEALTH LLC., a company existing under the Laws of Delaware, with registered office at 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware, 19801 New Castle County (USA), registered with the trade register of Delaware under the reference 35-247208, représenté par Me Cécile JAGER, maître en droit, ayant sa résidence professionnelle à Howald, en vertu d'une procuration donnée le 9 janvier 2015.

Laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par la personne représentant la partie comparante susnommée et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec celui-ci.

La société prénommée, NEXTCODE HEALTH LLC., est l'associé unique de Next Code Health Luxembourg S.à r.l., organisée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 128 Boulevard de la Pétrusse, L-2330 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée au Registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 183.646, constituée par un acte du 18 octobre 2013, publié au Mémorial C, numéro 3246 du 5 novembre 2014 (la «Société»).

Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois suivant un acte de Me Paul DECKER le 23 octobre 2013.

Laquelle personne comparante, ès-qualité qu'elle agit, a requis le notaire instrumentaire de documenter ce qui suit:

*Première résolution*

L'associé unique décide de convertir, avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2015, la devise du capital social, de l'Euro vers le Dollar américain. Le capital société actuel de treize mille huit cent quatre-vingt-huit Euros et quatre-vingt neuf cents (EUR 13.888,89) est converti en Dollars américains au taux de 1 Euro = 1.18065 Dollar américain. L'associé unique décide donc de fixer le nouveau capital social à seize mille trois cent quatre-vingt-dix-sept Dollars américains et quatre-vingt-dix cents (USD 16.397,90) et de fixer la valeur nominal des actions à USD 0,01 par l'annulation des parts sociales existantes et

l'émission de un million six cent trente-neuf mille sept cent quatre-vingt-dix (1.639.790) parts sociales de zéro dollars américains un cent (USD 0,01) chacune.

#### *Seconde résolution*

L'associé unique décide d'augmenter le capital souscrit de la Société par un montant de vingt mille Dollars américains (USD 20,000.-) pour le porter de son montant actuel de seize mille trois cent quatre-vingt-dix-sept Dollars américains et quatre-vingt-dix cents (16.397,90 USD) à un montant de trente-six mille trois cent quatre-vingt-dix-sept Dollars américains et quatre-vingt-dix cents (36.397,90 USD) par l'émission de deux millions (2,000,000) de nouvelles parts sociales ayant une valeur (USD 0,01.) chacune (les «Nouvelles Parts Sociales»), ayant les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes.

#### *Souscription*

NEXTCODE HEALTH LLC., a déclaré souscrire toutes les deux millions (2,000,000) nouvelles parts sociales et les libérer pour un prix total de vingt mille Dollars américains (USD 20,000.-), par un apport par l'apport en nature d'une créance contre la Société.

L'apport en nature ci-dessus a fait l'objet d'une confirmation de l'existence et de la valeur émise par les gérants de la Société, sur base d'un bilan de la Société daté du 9 janvier 2015, qui certifient la valeur totale de l'apport en nature.

#### *Deuxième résolution*

L'associé unique décide alors de modifier l'article 5 des statuts de la Société pour refléter l'augmentation de capital, lequel article sera comme suit:

**Art. 7. Premier paragraphe.** «Le capital social de la Société est fixé à trente-six mille trois cent quatre-vingt-dix-sept Dollars américains et quatre-vingt-dix cents (USD 36.397,90 USD) représenté par trois millions six cent trente-neuf mille sept cent quatre-vingt-dix (3.639.790) parts sociales d'une valeur nominale de zéro dollars américains un cent (0,01-USD) chacune.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

La personne comparante, es qualité qu'elle agit, agissant dans un intérêt commun, donne pouvoir individuellement à tous employés de l'Étude du notaire soussigné, à l'effet de faire dresser et signer tous actes rectificatifs des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête e la personne comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française, à la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation données à la personne comparante, connue du notaire par nom, prénom, état et demeure, cette personne a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Jager, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 12 janvier 2015. Relation: EAC/2015/893. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME

Référence de publication: 2015035895/120.

(150040181) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 2015.

### **NW G 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1637 Luxembourg, 22, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 175.664.

#### *Extrait des résolutions prises par l'associé unique en date du 19 février 2015*

Il résulte des décisions prises par l'Associé Unique en date du 19 février 2015 que:

- Monsieur Onno Bouwmeister, employé privé, avec adresse professionnelle au 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg a démissionné de son poste de gérant B de la société, avec date effective au 19 février 2015.
- Monsieur Gabor Hidasi, employé privé, avec adresse professionnelle au 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg a démissionné de son poste de gérant B de la société, avec date effective au 19 février 2015.
- Monsieur Wilhelmus Jongman, employé privé, avec adresse professionnelle au 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg a été élue au poste de gérant B de la société, avec date effective au 19 février 2015, pour une durée indéterminée.

- Monsieur Sean Murray, employé privé, avec adresse professionnelle au 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg a été élue au poste de gérant B de la société, avec date effective au 19 février 2015, pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 19 février 2015.

Pour extrait conforme

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2015035908/23.

(150040460) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 2015.

**Logistis Luxembourg S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 140.171.

*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale des actionnaires de la société en date du 1<sup>er</sup> décembre 2014*

En date du 1<sup>er</sup> décembre 2014, les Actionnaires de la Société, ont décidé ce qui suit:

- de nommer la société MAZARS Luxembourg SA, établie et ayant son siège social au 10A, rue Henri M. Schnadt, L-2530 Luxembourg et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 159.962, comme réviseur d'entreprises agréé de la Société, jusqu'à l'assemblée générale annuelle des actionnaires de la Société approuvant les comptes au 31 décembre 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015035821/14.

(150040213) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 2015.

**LMI S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-7303 Steinsel, 18, rue des Noyers.

R.C.S. Luxembourg B 194.959.

STATUTS

L'an deux mille quinze, le vingtième jour du mois de février;

Pardevant Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

**A COMPARU:**

La société anonyme régie par les lois de Belize "Fiduciaire Internationale S.A.", établie et ayant son siège social à Belize-City, 60 Marquet Square (Belize), inscrite au Belize Companies & Corporate Affairs Registry en tant que International Business Company sous le numéro 51975,

ici représentée par Monsieur Patrick MEUNIER, conseil économique, demeurant professionnellement à L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal, (le "Mandataire"), en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée; laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte afin d'être enregistrée avec lui.

Laquelle partie comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'elle déclare constituer par les présentes et dont les statuts ont été arrêtés comme suit:

**Titre I<sup>er</sup> . - Dénomination - Objet - Durée - Siège social**

**Art. 1<sup>er</sup> .** Il est formé par la présente, entre le propriétaire actuel des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir dans la suite, une société à responsabilité limitée dénommée "LMI S.à r.l.", (la "Société"), laquelle sera régie par les présents statuts (les "Statuts") ainsi que par les lois respectives et plus particulièrement par la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

**Art. 2.** La Société a pour objet la production, le marketing et la vente à distance, de tous produits et matériels liés au sport et aux loisirs.

La Société a également pour objet la prise d'intérêts, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations. Elle peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La Société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La Société peut emprunter et accorder aux sociétés dans lesquelles elle participe ou auxquelles elle s'intéresse directement ou indirectement tous concours, prêts, avances ou garanties.

La Société pourra faire en outre toutes opérations commerciales, industrielles et financières, tant mobilières qu'immobilières qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son objet en restant toutefois dans les limites tracées par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales telle que modifiée.

**Art. 3.** La durée de la Société est illimitée.

**Art. 4.** Le siège social est établi dans la commune de Steinsel (Grand-Duché de Luxembourg). L'adresse du siège social peut-être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision de la gérance.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une simple décision des associés délibérant comme en matière de modification des statuts.

Par simple décision de la gérance, la Société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

## **Titre II. - Capital social - Parts sociales**

**Art. 5.** Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,-EUR), représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales d'une valeur nominal d'un euro (1,- EUR) chacune, intégralement libérées.

Le capital social pourra, à tout moment, être augmenté ou diminué dans les conditions prévues par l'article 199 de la loi concernant les sociétés commerciales.

**Art. 6.** Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Elles ne peuvent être cédées entre vifs ou pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'accord unanime de tous les associés.

En cas de cession à un non-associé, les associés restants ont un droit de préemption. Ils doivent l'exercer dans les 30 jours à partir de la date du refus de cession à un non-associé. En cas d'exercice de ce droit de préemption, la valeur de rachat des parts est calculée conformément aux dispositions des alinéas 6 et 7 de l'article 189 de la loi sur les sociétés commerciales.

**Art. 7.** Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la Société.

Les créanciers, ayants-droit ou héritiers d'un associé ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la Société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans les derniers bilan et inventaire de la Société.

## **Titre III. - Administration et gérance**

**Art. 8.** La Société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables à tout moment par l'assemblée générale qui fixe leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

**Art. 9.** Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

**Art. 10.** Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les décisions collectives ayant pour objet une modification aux Statuts doivent réunir la majorité des associés représentant les trois quarts (3/4) du capital social.

**Art. 11.** Lorsque la Société ne comporte qu'un seul associé, les pouvoirs attribués par la loi ou les Statuts à l'assemblée générale sont exercés par l'associé unique.

Les décisions prises par l'associé unique, en vertu de ces pouvoirs, sont inscrites sur un procès-verbal ou établies par écrit.

De même, les contrats conclus entre l'associé unique et la Société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou établies par écrit.

Cette disposition n'est pas applicable aux opérations courantes conclues dans des conditions normales.

**Art. 12.** Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

**Art. 13.** Chaque année, le trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.

**Art. 14.** Tout associé peut prendre au siège social de la Société communication de l'inventaire et du bilan.

**Art. 15.** Les produits de la Société constatés dans l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution du fonds de réserve légale jusqu'à ce que celui-ci ait atteint dix pour cent du capital social.

Une partie du bénéfice disponible pourra être attribuée à titre de gratification aux gérants par décision des associés.

**Art. 16.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

#### **Titre IV. - Dissolution - Liquidation**

**Art. 17.** Lors de la dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les pouvoirs et les émoluments.

#### **Titre V. - Dispositions générales**

**Art. 18.** La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les Statuts.

##### *Disposition transitoire*

Par dérogation, le premier exercice commence aujourd'hui et finira le 31 décembre 2015.

##### *Souscription et libération*

Les Statuts de la Société ayant ainsi été arrêtés, les douze mille cinq cents (12.500) parts sociales ont été souscrites par l'associé unique, la société "Fiduciaire Internationale S.A.", pré-désignée et représentée comme dit ci-avant, et libérées entièrement par la souscriptrice prédite moyennant un versement en numéraire, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire par une attestation bancaire, qui le constate expressément.

##### *Déclaration*

Le notaire instrumentaire déclare par les présentes avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 183 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, et en confirme expressément l'accomplissement.

##### *Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge, à raison de sa constitution, est évalué à environ neuf cent cinquante euros.

##### *Résolutions prises par l'associée unique*

Et aussitôt, la partie comparante pré-mentionnée, représentant l'intégralité du capital social souscrit, a pris les résolutions suivantes en tant qu'associée unique:

1. Le siège social est établi à L-7303 Steinsel, 18, rue des Noyers.
2. Monsieur Gilbert DALBERGUE, administrateur de société, né à Les Pavillons-sous-Bois (France), le 25 juillet 1952, demeurant à L-7303 Steinsel, 18, rue des Noyers, est nommé gérant de la Société pour une durée indéterminée.
3. La Société est valablement engagée en toutes circonstances et sans restrictions par la signature individuelle du gérant.
4. Décision est prise que la Société exploitera son activité sous l'enseigne commerciale "Perfoline".

##### *Remarque*

Le notaire instrumentant a rendu attentif la partie comparante au fait qu'avant toute activité commerciale de la Société présentement fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par la partie comparante.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux représentants légaux de la partie comparante, ès-qualités qu'ils agissent, connus du notaire par leur nom, prénom usuel, état civil et demeure, ils ont signé ensemble avec Nous notaire le présent acte.

Signé: P. MEUNIER, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C. 2, le 24 février 2015. 2LAC/2015/3945. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Releveur (signé): Paul MOLLING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée.

Luxembourg, le 3 mars 2015.

Référence de publication: 2015035820/133.

(150040496) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 2015.

**LPM S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1820 Luxembourg, 10, rue Antoine Jans.  
R.C.S. Luxembourg B 133.349.

## EXTRAIT

Il résulte de la décision du Conseil d'Administration tenue en date du 2 mars 2015 que le siège social de la société a été transféré de son ancienne adresse au 10, rue Antoine Jans, L-1820 Luxembourg.

Dorénavant, Madame Valérie WESQUY née à Mont-Saint-Martin (France) le 6 mars 1968, demeurant professionnellement 19 Boulevard Grande-Duchesse Charlotte à L-1331 Luxembourg, sera inscrite sous le nom de Madame Valérie RAVIZZA.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015035824/14.

(150040017) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 2015.

---

**Lux-Puglia SA, Société Anonyme.**

Siège social: L-2537 Luxembourg, 19, rue Sigismond.  
R.C.S. Luxembourg B 72.132.

*Extrait de résolution du Conseil d'Administration du 14.02.2015*

Le Conseil d'Administration de la société LUX-PUGLIA S.A., réuni le 14.02.2015 au siège social, a décidé à l'unanimité ce qui suit:

1. Nomination de la BANQUE INTERNATIONALE A Luxembourg S.A., établie et ayant son siège social à 69, Route d'Esch, L-2953 Luxembourg, inscrite au Registre du Commerce des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B6307 comme agent dépositaire des actions au porteur.

Fait à Luxembourg, le 14.02.2015.

Pour extrait conforme

La société

Référence de publication: 2015035830/16.

(150040431) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 2015.

---

**LUXFER - Industriehallenbau S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.  
R.C.S. Luxembourg B 9.821.

En date du 17 février 2015, la Société a désigné la société SGG S.A., ayant son siège social au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, comme dépositaire au sens de l'article 2 de la loi du 28 juillet 2014 relative au dépôt obligatoire et à l'immobilisation des actions et des parts au porteur.

Certifié sincère et conforme

LUXFER-INDUSTRIEHALLENBAU S.A.

Signatures

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2015035831/14.

(150040424) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 2015.

---

**M&G Chemicals, Société Anonyme.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 37A, avenue J.F.Kennedy.  
R.C.S. Luxembourg B 174.890.

Les statuts coordonnés au 14/01/2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 02/03/2015.

Me Cosita Delvaux

Notaire

Référence de publication: 2015035836/12.

(150039933) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 2015.

---

**Majestic eSolutions, S.e.n.c., Société en nom collectif.**

Siège social: L-8838 Wahl, 1, rue des Champs.  
R.C.S. Luxembourg B 130.725.

—  
**DISSOLUTION**

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 20 février 2015*

*Unique résolution*

La dissolution de la société MAJESTIC Esolutions, S.e.n.c. à la date du 20 février 2015, a été décidée par les associés. Les documents seront gardés pendant une période de cinq années à l'adresse de Monsieur Armand WAGNER qui est la suivante: L-8838 Wahl, 1 rue des Champs.

Fait à Wahl, le 20 février 2015.

COMPABILITE STC SARL

*Mandataire*

Référence de publication: 2015035840/16.

(150039974) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 2015.

**Matterhorn HedgeCo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1528 Luxembourg, 1-3, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 194.209.

In the year two thousand and fifteen, on the twenty-third of February.

Before Maître Jean-Joseph WAGNER, notary residing in Sanem, Grand-Duchy of Luxembourg,

There appeared:

“Matterhorn Holding & Cy S.C.A.”, a société en commandite par actions incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 1-3 Boulevard de la Foire, L- 1528 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 165.793,

here represented by Mrs. Caroline SCULTEUR, maître en droit, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given in Luxembourg on 12 February 2015.

The said proxy, signed “ne varietur” by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party is the sole shareholder of “Matterhorn HedgeCo S.à r.l.”, (hereinafter the “Company”), a société à responsabilité limitée incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg with its registered office at 1-3 Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies’ Register under number B 194.209, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary dated 28 January 2015, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the “Mémorial C”).

The appearing party representing the whole corporate capital requires the notary to enact the following resolutions:

*First resolution*

The sole shareholder resolves to dissolve and to put the Company into liquidation as of the date of the present deed.

*Second resolution*

The sole shareholder resolves to appoint as liquidator of the Company, Lizzano S.A., a company limited by shares incorporated in the British Virgin Islands with registered office at Akara Building, 24 De Castro Street, Wickhams Cay I, Road Town, Tortola, British Virgin Islands.

*Third resolution*

The sole shareholder decides that the liquidator shall receive the powers and compensations as determined hereafter.

The liquidator has the broadest powers as provided for by articles 144 to 148 bis of the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended (the “1915 Law”).

The liquidator may accomplish all the acts provided for by article 145 of the 1915 Law, without requesting the authorization of the general meeting in the cases in which it is requested.

The liquidator may exempt the registrar of mortgages from proceeding with any automatic registration; renounce all in rem rights, preferential rights, mortgages, actions for rescission; remove any attachment, with or without payment of all the preferential or mortgaged registrations, transcriptions, attachments, oppositions or other encumbrance.

The liquidator is relieved from inventory and may refer to the accounts of the Company.

The liquidator may, under his responsibility, for special or specific operations, delegate to one or more proxies such part of its powers it determines and for the period it will fix.

The liquidator may distribute the Company's assets to the shareholders in cash or in kind to its willingness.

Whereof, the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the appearing parties and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing parties known to the notary by her name, first name, civil status and residence, the proxyholder of the appearing parties signed together with the notary the present deed.

### **Suit la traduction en français du texte qui précède**

L'an deux mille quinze, le vingt-trois février.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire résidant à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

«Matterhorn Holding & Cy S.C.A.», une société en commandite par actions constituée et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 1-3 Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 165.793, ici représentée par Madame Caroline SCULTEUR, maître en droit, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 12 février 2015.

La procuration signée ne varietur par la mandataire de la comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante est l'associé unique de la société «Matterhorn HedgeCo S.à r.l.» (ci-après la «Société»), une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 1-3 Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée au registre du commerce et des sociétés sous le numéro B 194.209, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 28 janvier 2015, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial C»).

Laquelle partie comparante, représentant l'intégralité du capital social, a requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'associé unique décide de dissoudre et de mettre la Société en liquidation en date du présent acte.

#### *Seconde résolution*

L'associé unique décide de nommer en tant que liquidateur, Lizzano S.A., une société anonyme constituée aux Îles Vierges Britanniques, ayant son siège social au Akara Building, 24 De Castro Street, Wickhams Cay I, Road Town, Tortola, Îles Vierges Britanniques.

#### *Troisième résolution*

L'associé unique décide que le liquidateur recevra les pouvoirs déterminés ci-après.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus ainsi que prévu aux articles 144 à 148bis de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Le liquidateur peut accomplir tous les actes visés à l'article 145 sans demander l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où cette autorisation serait requise.

Le liquidateur peut exempter le registre des hypothèques de faire une inscription automatique; renoncer à tous les droits réels, droits préférentiels, hypothèques, actions en rescision; enlever les charges, avec ou sans paiement de toutes les inscriptions préférentielles ou hypothécaires, transcriptions, charges, oppositions ou autres empêchements.

Le liquidateur n'a pas à faire l'inventaire et peut se référer aux comptes de la Société.

Le liquidateur pourra, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales ou spécifiques, déléguer à un ou plusieurs mandataires une partie de ses pouvoirs dans une étendue et pour une durée qu'il fixera.

Le liquidateur pourra distribuer les actifs de la Société aux associés en numéraire ou en nature selon sa volonté en fonction de leur participation au capital ou en tout autre proportion approuvée par les associés.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jours, mois et an figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française; sur demande des parties comparantes et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.



Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire des parties comparantes, connue du notaire instrumentant par ses, nom, prénom usuel, état et demeure, la mandataire des parties comparantes a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: C. SCULTEUR, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 25 février 2015. Relation: EAC/2015/4491. Reçu douze Euros (12.- EUR).

Le Receveur ff. (signé): Monique HALSDORF.

Référence de publication: 2015035842/98.

(150040258) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 2015.

**Matterhorn Holding & Cy S.C.A., Société en Commandite par Actions.**

Siège social: L-1528 Luxembourg, 1-3, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 165.793.

In the year two thousand and fifteen, on the twenty-third of February.

Before Maître Jean-Joseph WAGNER, notary residing in Sanem, Grand-Duchy of Luxembourg,

is held

an extraordinary general meeting of shareholders of "Matterhorn Holding & Cy S.C.A.", (the "Company") a société en commandite par actions, incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 1-3 boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 165.793, incorporated pursuant to a deed of the undersigned dated 9 December 2011, whose articles of association have been published in the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations (the "Mémorial C") dated 15 February 2012, number 403, page 19322. The articles of association have been amended for the last time pursuant to a deed of the undersigned notary dated 17 April 2013, published in the Mémorial C dated 15 June 2013, number 1421, page 68193.

The meeting is presided by Mrs. Linda HARROCH, lawyer, residing in Howald, Luxembourg, in the chair, who appoints as secretary Mrs. Caroline SCULTEUR, maître en droit, residing in Howald, Luxembourg, who is also elected as scrutineer by the general meeting.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declares and requests the notary to state:

I. That the agenda of the meeting is the following:

*Agenda*

1. Dissolution and liquidation of the Company.
2. Appointment of Lizzano S.A., a company limited by shares incorporated in the British Virgin Islands with registered office at Akara Building, 24 De Castro Street, Wickhams Cay I, Road Town, Tortola, British Virgin Islands, as liquidator.
3. Determination of the powers and compensations of the liquidator.
4. Miscellaneous.

II. That the shareholders represented, the proxyholder of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the proxyholder of the represented shareholders and by the board of the meeting, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities. The proxies of the represented shareholders, initialled *ne varietur* by the appearing parties will also remain annexed to the present deed.

III. That all the shareholders of the Company have been validly convened by registered mail sent on the 12<sup>th</sup> of February 2015.

IV. That the present meeting, representing 100% of share capital, is regularly constituted and may validly deliberate on all the items of the agenda.

Then the general meeting, after deliberation, unanimously takes the following resolutions:

*First resolution*

The shareholders resolve to dissolve and to put the Company into liquidation as of the date of the present deed.

*Second resolution*

The shareholders resolve to appoint as liquidator of the Company, Lizzano S.A., a company limited by shares incorporated in the British Virgin Islands with registered office at Akara Building, 24 De Castro Street, Wickhams Cay I, Road Town, Tortola, British Virgin Islands.

*Third resolution*

The shareholders decide that the liquidator shall receive the powers and compensations as determined hereafter.

The liquidator has the broadest powers as provided for by articles 144 to 148 bis of the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended (the "1915 Law").

The liquidator may accomplish all the acts provided for by article 145 of the 1915 Law, without requesting the authorization of the general meeting in the cases in which it is requested.

The liquidator may exempt the registrar of mortgages from proceeding with any automatic registration; renounce all in rem rights, preferential rights, mortgages, actions for rescission; remove any attachment, with or without payment of all the preferential or mortgaged registrations, transcriptions, attachments, oppositions or other encumbrance.

The liquidator is relieved from inventory and may refer to the accounts of the Company.

The liquidator may, under his responsibility, for special or specific operations, delegate to one or more proxies such part of its powers it determines and for the period it will fix.

The liquidator may distribute the Company's assets to the shareholders in cash or in kind to its willingness.

Whereof, the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the appearing parties and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing parties known to the notary by her name, first name, civil status and residence, the proxyholder of the appearing parties signed together with the notary the present deed.

### **Suit la traduction en français du texte qui précède**

L'an deux mille quinze, le vingt-trois février.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire résidant à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg.

s'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de «Matterhorn Holding & Cy S.C.A.» (la «Société») constituée et régie selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 165.824, ayant son siège social au 1-3 Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné, en date du 9 décembre 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial C») du 15 février 2012, numéro 403, page 19322. Les statuts de la société ont été modifiés pour la dernière fois suivant un acte reçu par le notaire soussigné en date du 17 avril 2013, publié au Mémorial C en date du 15 juin 2013, numéro 1421, page 68193.

L'assemblée est sous la présidence de Madame Linda HARROCH, avocat, demeurant à Howald, Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Madame Caroline SCULTEUR, maître en droit, demeurant à Howald, Luxembourg, qui est aussi choisie comme scrutateur.

Le bureau ainsi constitué, le président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

#### *Ordre du jour*

1. La dissolution et la liquidation de la Société.

2. La nomination de Lizzano S.A., une société anonyme constituée aux Îles Vierges Britanniques, ayant son siège social au Akara Building, 24 De Castro Street, Wickhams Cay I, Road Town, Tortola, Îles Vierges Britanniques, en tant que liquidateur.

3. La détermination des pouvoirs et de la rémunération du liquidateur.

4. Divers.

II. Que les actionnaires représentés, la mandataire des actions représentés, ainsi que le nombre des actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par la mandataire des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement. Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants.

III. Que tous les actionnaires de la Société ont été dûment convoqués par courrier recommandé envoyé le 12 février 2015.

IV. Que la présente assemblée, réunissant 100% du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur tous les points portés à l'ordre du jour.

Ainsi, l'assemblée générale des actionnaires, après avoir délibéré, prend, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

Les actionnaires décident de dissoudre et de mettre la Société en liquidation en date du présent acte.

*Seconde résolution*

Les actionnaires décident de nommer en tant que liquidateur, Lizzano S.A., une société anonyme constituée aux Îles Vierges Britanniques, ayant son siège social au Akara Building, 24 De Castro Street, Wickhams Cay I, Road Town, Tortola, Îles Vierges Britanniques.

*Troisième résolution*

Les actionnaires décident que le liquidateur recevra les pouvoirs déterminés ci-après.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus ainsi que prévu aux articles 144 à 148bis de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Le liquidateur peut accomplir tous les actes visés à l'article 145 sans demander l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où cette autorisation serait requise.

Le liquidateur peut exempter le registre des hypothèques de faire une inscription automatique; renoncer à tous les droits réels, droits préférentiels, hypothèques, actions en rescision; enlever les charges, avec ou sans paiement de toutes les inscriptions préférentielles ou hypothécaires, transcriptions, charges, oppositions ou autres empêchements.

Le liquidateur n'a pas à faire l'inventaire et peut se référer aux comptes de la Société.

Le liquidateur pourra, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales ou spécifiques, déléguer à un ou plusieurs mandataires une partie de ses pouvoirs dans une étendue et pour une durée qu'il fixera.

Le liquidateur pourra distribuer les actifs de la Société aux associés en numéraire ou en nature selon sa volonté en fonction de leur participation au capital ou en tout autre proportion approuvée par les associés.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jours, mois et an figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française; sur demande des parties comparantes et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire des parties comparantes, connue du notaire instrumentant par ses, nom, prénom usuel, état et demeure, la mandataire des parties comparantes a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: L. HARROCH, C. SCULTEUR, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 25 février 2015. Relation: EAC/2015/4490. Reçu douze Euros (12.- EUR).

*Le Receveur ff. (signé): Monique HALSDORF.*

Référence de publication: 2015035843/129.

(150040251) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 2015.

**Merlin Finance S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 113.900.

Il résulte des actes de la Société que:

- Monsieur Antoine Mafrica, Monsieur Dominique Audia, et Madame Marina Padalino ont présentés leur démission de leur fonction d'administrateur en date du 16 Février 2015.

- la société HRT Révision S.A. à présentés sa démission de sa fonction de commissaire aux comptes de la Société en date du 16 Février 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Citco C&T (Luxembourg) S.A.

Société Anonyme

Signatures

Référence de publication: 2015035845/16.

(150040023) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 2015.

**Microfinance Initiative for Asia (MIFA) Debt Fund SA, SICAV-SIF, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.**

Siège social: L-8070 Bertrange, 31, Zone d'Activités Bourmicht.

R.C.S. Luxembourg B 169.870.

Monsieur Ernst Brugger a démissionné de son poste de membre du conseil de surveillance le 17 mars 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour le compte de Microfinance Initiative for Asia (MIFA) Debt Fund SA, SICAV-SIF  
Citibank International Limited, Luxembourg Branch

Référence de publication: 2015035847/12.

(150040370) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 2015.

---

**Mikeone European Real Estate Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 18.000,00.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 192.131.

—  
EXTRAIT

Il résulte des résolutions de l'associé unique prises en date du 26 février 2015:

1. que la démission de M. Erik-Jan Schoop en tant que Gérant de catégorie B est acceptée avec effet au 9 janvier 2015;
2. que Mme. Maria Rodrigues avec adresse professionnelle au 15 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, est nommée nouveau Gérante de catégorie B avec effet au 9 janvier 2015 et ce pour une durée indéterminée.

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 03 mars 2015.

Référence de publication: 2015035848/15.

(150040346) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 2015.

---

**Molko SA, Société Anonyme.**

Siège social: L-2661 Luxembourg, 44, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 119.096.

—  
Le bilan au 31 décembre 2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015035856/10.

(150040543) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 2015.

---

**Multiplex Luxembourg Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 1.000.000,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 121.927.

—  
L'adresse du gérant B, Timothy Edwards, a changé et est désormais au 12, rue Longchamp, L-9160 Ingeldorf.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 février 2015.

Référence de publication: 2015035860/11.

(150039885) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 2015.

---

**Multiplex Luxembourg Limited Partner S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 127.250.

—  
L'adresse du gérant B, Timothy Edwards, a changé et est désormais au 12, rue Longchamp, L-9160 Ingeldorf.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 février 2015.

Référence de publication: 2015035861/11.

(150039886) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 2015.

---

**Mai-Flo S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8452 Steinfort, 2, rue de Schwarzenhof.  
R.C.S. Luxembourg B 73.927.

Suivant la loi du 28.07.2014 relative à l'immobilisation des actions et parts au porteur et à la tenue du registre des actions nominatives et du registre des actions au porteur, publiée au Mémorial A- N°161 du 14 août 2014,

Le conseil d'Administration décide de nommer

La société «SOCIETE DE GESTION INTERNATIONALE S.à.r.l.», expert-comptable, situé à L-4761 Pétange, 59 route de Luxembourg et inscrite au RCS sous le numéro B77.606 dépositaire des titres au porteur de la société.

Signatures

*Administrateur délégué / Administrateur / Administrateur*

Référence de publication: 2015035863/14.

(150040718) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 2015.

**Macquarie Fund Solutions, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire.  
R.C.S. Luxembourg B 143.751.

L'assemblée générale ordinaire des actionnaires de Macquarie Fund Solutions qui s'est tenue en date du 25 février 2015 a décidé de:

1. Renouveler les mandats d'administrateurs de:

- Monsieur Stephen HASWELL (Président), Macquarie Bank International Limited Germany, 5 Sternstrasse, 80538 Munich, Allemagne;

- Monsieur Jacques ELVINGER, Elvinger, Hoss & Prussen, 2, Place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg;

- Madame Rosa VILLALOBOS, Macquarie Capital S.A., 46, Place Guillaume II, L-1648 Luxembourg; et

- Madame Alison WOOD, Macquarie European Infrastructure Funds, City Point, 1 Ropemaker Street Londres EC2Y 9HD, Royaume-Uni.

et ce jusqu'à la prochaine assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2016.

2. Renouveler le mandat de PricewaterhouseCoopers, Société coopérative, 2 rue Gerhard Mercator, L-2182 Luxembourg en tant que Réviseur d'Entreprises, et ce jusqu'à la prochaine assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2016.

*Pour MACQUARIE FUND SOLUTIONS*

Société d'Investissement à Capital Variable

RBC Investor Services Bank S.A.

Société Anonyme

Référence de publication: 2015035865/23.

(150040014) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 2015.

**Mangrove IV (SCA), SICAR, Société en Commandite par Actions.**

Siège social: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.  
R.C.S. Luxembourg B 188.960.

In the year two thousand and fourteen, on the twenty-second day of December.

Before the undersigned Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Ms Madia Camara, residing in Luxembourg, acting as the representative of Mangrove Capital Partners S.A., a société anonyme incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 31, Boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under registration number B 74666, acting in its capacity as the sole manager and general partner of Mangrove IV (SCA), SICAR, a société en commandite par actions qualifying as a société d'investissement en capital à risque (SICAR) incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 20, boulevard Emmanuel Servais, L-2535 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B188960 (hereinafter the "Company"), pursuant to the power of attorney granted by the board of directors of the sole manager of the Company on 15 December 2014.

A copy of the minutes granting said power of attorney, initialled "ne varietur" by the appearing person and the notary, will remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The appearing person, acting in said capacity, has requested the undersigned notary to state his declarations as follows:

1) The Company has been incorporated in the form of a société en commandite par actions qualifying as a société d'investissement en capital à risque pursuant to a deed of Maître Edouard Delosch, notary residing in Diekirch, on 23 July 2014, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial C") number 2677 dated 2 October 2014. The articles of association of the Company have not been amended since then.

2) The share capital of the Company is currently set at fifty thousand euros (EUR 50,000) divided into (i) two thousand (2,000) class B shares, each having a nominal value of one euro cent (EUR 0.01) and (ii) one management share with a nominal value of forty-nine thousand nine hundred eighty euros (EUR 49,980).

3) Pursuant to article 6 of the articles of association of the Company, the authorised capital of the Company, excluding the share capital of the Company, is currently set at twenty-five thousand euros (EUR 25,000), represented by two million five hundred thousand (2,500,000) Class A Shares at a nominal value of one euro cent (EUR 0.01) each (the "Class A Shares"). The sole manager of the Company is authorised to increase once, or several times, the share capital by causing the Company to issue new shares within the limits of the authorised capital without reserving for the existing shareholders a preferential right to subscribe for the new shares.

4) Pursuant to resolutions adopted on 15 December 2014, the sole manager and general partner of the Company has decided to increase the share capital of the Company from its current amount of fifty thousand euros (EUR 50,000) by twelve thousand four hundred forty euros (EUR 12,440) up to sixty-two thousand four hundred and forty euros (EUR 62,440) by the issuance of one million two hundred and forty-four thousand (1,244,000) Class A Shares with a nominal value of one euro cent (EUR 0.01) each (hereinafter referred to as the "Newly Issued Shares").

All the one million two hundred and forty-four thousand (1,244,000) Newly Issued Shares with a nominal value of one euro cent (EUR 0.01) each are entirely subscribed for and have been fully paid up by the following persons as follows:

1. four hundred and ten thousand (410,000) Class A Shares to Marshfield Advisers, LLC;
2. four hundred thousand (400,000) Class A Shares to European Investment Fund;
3. eighty thousand (80,000) Class A Shares to Windrose - MCP IV LLC;
4. fifty thousand (50,000) Class A Shares to Swiss Life (Luxembourg) S.A.;
5. fifty thousand (50,000) Class A Shares to Chasselas Fund;
6. forty-nine thousand five hundred (49,500) Class A Shares to Mangrove Equity Partners SCSp;;
7. forty thousand (40,000) Class A Shares to Crown Growth Opportunities S.C.S. SICAV-FIS;
8. thirty seven thousand (37,000) Class A Shares to The Henry J. Kaiser Family Foundation;
9. thirty thousand (30,000) Class A Shares to Luxempart Capital Partners, SICAR, S.A.;
10. thirty thousand (30,000) Class A Shares to Compagnie Financiere La Luxembourgeoise S.A.;
11. twenty thousand (20,000) Class A Shares to BMF Investissements S.A.;
12. twenty thousand (20,000) Class A Shares to Ratmir Timashev;
13. fifteen thousand (15,000) Class A Shares to Suridam Holding S.A.; and
14. twelve thousand five hundred (12,500) Class A Shares to New Luxembourg China S.A.;

for an aggregate subscription price of eight million five hundred and eight thousand euros (EUR 8,508,000), of which eight million four hundred and ninety-five thousand five hundred and sixty euros (EUR 8,495,560) are allocated to the share premium account of the Company and the remaining twelve thousand four hundred forty euros (EUR 12,440) are allocated to the share capital.

The documentation evidencing such subscription has been produced to the undersigned notary, who expressly acknowledges it, and the proof of the existence and of the value of the above contribution has been produced to the undersigned notary.

In accordance with article 6 of the articles of association of the Company, the sole manager of the Company has decided to suppress the preferential subscription right of the existing shareholders to subscribe to the Newly Issued Shares.

5) As a consequence of such increase of the share capital, article 6 of the articles of association of the Company are amended and now read as follows:

**" Art. 6. Share Capital and Conversion.** The Fund has a fixed share capital of sixty-two thousand four hundred and forty euros (EUR 62,440) divided into (i) one million two hundred and forty-four thousand (1,244,000) class A shares, each having a nominal value of one euro cent (€ 0.01) (the "Class A Shares"), (ii) two thousand (2,000) class B shares, each having a nominal value of one euro cent (€ 0.01) (the "Class B Shares") and (iii) one management share with a nominal value of forty-nine thousand nine hundred eighty euros (€ 49,980) (the "Management Share").

The Manager is authorised to issue up to one million two hundred and fifty-six thousand (1,256,000) additional Class A Shares at a nominal value and subscription price of one euro cent (€ 0.01) each without offering to the existing shareholders any preferential subscription each time in accordance with the terms and conditions of the Placement Memorandum. The Manager is furthermore authorised to accept additional capital contributions without the issuance of additional Shares, each time within the terms and conditions of the Placement Memorandum.

Subject to the above, the Manager may further issue a special class of tracking shares (the “Class E Shares” and together with the Class A Shares, Class B Shares and the Management Share, the “Shares”), which shall either be newly issued or issued via the conversion of a corresponding number of Class A Shares in respect of and in order to track the economic entitlements pertaining to a specific Excluded Investment only as described in further detail in the Placement Memorandum. For each Excluded Investment, the Manager will thus issue a separate and dedicated Sub-Class (e.g., Class E1, Class E2, etc.).

All the Shares are issued as fully redeemable Shares as provided for in article 49-8 of the 1915 Law provided that any redemption of Shares must be made in accordance with the terms of the Placement Memorandum and these Articles.

The minimum capital of the Fund including any issue premiums and capital contributions, which must be achieved within twelve (12) months after the date on which the Fund has been authorized as a société d’investissement en capital à risque (SICAR) under Luxembourg law, is one million euros (€ 1,000,000).”

*Estimation of costs*

The costs, expenses, fees and charges, in any form whatsoever, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with the present deed, have been estimated at about EUR 4,800.-.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing person the present deed is worded in English.

Whereof, the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date stated at the beginning of this deed.

After reading and interpretation to the appearing person, known to the notary by her first and surname, civil status and residence, said person appearing signed together with the notary the present deed.

Signé: M. CAMARA et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 30 décembre 2014. Relation: LAC/2014/64003. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 13 février 2015.

Référence de publication: 2015035866/103.

(150040455) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 2015.

**Maxiflow Consulting S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-4761 Pétange, 27, route de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 59.635.

L’an deux mil quinze, le quatre février.

Par devant, Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg.

S’est réunie:

L’assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme “MAXIFLOW CONSULTING S.A.”, avec siège social à L-4123 Esch-sur-Alzette, 4, rue du Fossé, constituée suivant un acte notarié en date du 6 juin 1997, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 512 du 19 septembre 1997, les statuts n’ont pas été modifiés depuis cette date.

L’assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Guy DECKER, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg, qui désigne comme secrétaire Madame Ingrid LAFOND, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L’assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Jean-Claude BUFFIN, comptable, demeurant professionnellement à Pétange.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d’acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ORDRE DU JOUR:

1. Transfert du siège social de la société de son adresse actuelle sis L-4123 Esch-sur-Alzette, 4, rue du Fossé à L-4761 Pétange, 27, route de Luxembourg;

2. Changement subséquent de l’article 1 alinéa 2 des statuts.

3. Révocation de Madame Nadine CARELLE de sa fonction de commissaire aux comptes et nomination de Monsieur Abraham AFEWORK.

4. Divers.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d’actions qu’ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée "ne varietur" par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau

et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant.

III.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, celle-ci prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée générale décide de transférer le siège social de la société de L-4123 Esch-sur-Alzette, 4, rue du Fossé à L-4761 Pétange, 27, route de Luxembourg.

*Deuxième résolution*

Par conséquent, l'assemblée générale décide de modifier l'alinéa 2 de l'article 1 des statuts, qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 1<sup>er</sup>. Al 2.** "Cette société aura son siège à Pétange."

*Troisième résolution*

L'assemblée générale décide de révoquer Madame Nadine CARELLE de sa fonction de commissaire aux comptes et lui donne pleine et entière décharge pour l'exercice de son mandat.

L'assemblée décide de nommer en remplacement à la fonction de commissaire aux comptes, Monsieur Abraham AFEWORK, né à Nazaret (Ethiopie) le 24 juin 1968, demeurant à L-6632 Wasserbillig, 4B, rue des Jardins.

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle de 2020.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

*Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société à raison de neuf cent cinquante-cinq euros (955,-EUR).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au membre du bureau et au mandataire des comparants ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: G. DECKER, I. LAFOND, C. BUFFIN G. LECUIT.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 6 février 2015. Relation: 1LAC/2015/3855. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-)

*Le Receveur ff. (signé): C. FRISING.*

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 février 2015.

Référence de publication: 2015035868/64.

(150040597) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 2015.

---

**May 24 S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 75.729.

Le Bilan au 31.12.2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015035869/10.

(150039850) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 2015.

---



**Prologis Management II S.à. r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 125.000,00.**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 131.417.

A modifier: KPMG Luxembourg S.à. r.l. (R.C.S. Luxembourg: B 149133) est devenue KMPG Luxembourg, Société Coopérative et l'adresse a changé de 9 Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg à 39, Avenue John F. Kennedy L-1855 Luxembourg.

Le 03 mars 2015.

Gerrit Jan Meerkerk

Gérant

Référence de publication: 2015035942/14.

(150040628) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 2015.

---

**Platon Capital S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6A, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 141.044.

*Extrait des résolutions prises par l'associé unique*

Suite aux résolutions prises en date du 19 décembre 2014 par l'associé unique de la Société, il a été décidé d'élire BDO Audit, une société anonyme, ayant son siège social au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 147.570 en tant que reviseur d'entreprises agréé pour une période venant à expiration à l'issue des résolutions à prendre par l'associé unique de la Société approuvant les comptes annuels pour l'exercice se terminant au 31 décembre 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015035962/15.

(150040528) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 2015.

---

**Pluri-Promotions S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue du Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 134.587.

*Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale du 30 décembre 2014*

Il a été décidé:

De transférer le siège social du 29, Rue du Fort Elisabeth L-1463 Luxembourg au 17, rue Beaumont L-1219 Luxembourg, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2015.

Ces décisions n'empportent pas de modification statutaire.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 03 mars 2015.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2015035964/16.

(150040541) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 2015.

---

**Prepsa Traders S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 103.503.

Suite à une réunion du Conseil d'Administration tenue en date du 2 mars 2015 il a été convenu ce qui suit:

- La démission de Inter-Haus-Luxembourg S.A., en sa qualité d'administrateur est acceptée, avec effet immédiat.

- Election d'un nouvel administrateur:

Autonome de Révision S.A., 70, Grand-Rue, L - 1660 Luxembourg

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2016

Luxembourg, le 2 mars 2015.

PREPSA TRADERS S.A.

Référence de publication: 2015035968/14.

(150040667) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 2015.

**Serini Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 169.931.

—  
EXTRAIT

Il résulte d'une cession de parts sociales intervenue en date du 18 février 2015, ladite cession prenant effet au 18 février 2015 que:

L'associé unique UAB SERINI, a décidé de céder à compter du 18 février 2015, 66 % des parts sociales (soit 66 parts sociales) qu'il détient dans la société SERINI S.à.r.l., à:

La société IMMO PROPERTY S.A., ayant pour siège social 25C, boulevard Royal L-2449 Luxembourg immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B180701, représentée par son administrateur-délégué, Monsieur Seymour AHMADOV.

Suite à cette cession, les parts sociales seront réparties comme suit:

UAB SERINI . . . . .	34 parts sociales
IMMO PROPERTY S.A. . . . .	<u>66 parts sociales</u>
Total . . . . .	100 parts sociales

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le 18 février 2015.

Pour extrait conforme

SERINI S.à.r.l.

Référence de publication: 2015036024/23.

(150040221) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 2015.

**Sanger Investment S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2320 Luxembourg, 21, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 93.437.

—  
EXTRAIT

L'assemblée générale ordinaire du 10 juin 2014 a renouvelé les mandats

- des administrateurs:

Mme Danielle SCHROEDER, 21, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg

M. Antoine HIENTGEN, 21, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg

M. Rocco Antonio RAFFA, 54, rue d'Anvers, L-1130 Luxembourg,

- et du commissaire aux comptes FIDEX AUDIT S.à r.l., RCS Luxembourg B48513, 21, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg

pour une période de six ans. Les mandats s'achèveront à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2020 approuvant les comptes de 2019.

SANGER INVESTMENT S.A.

Société Anonyme

Référence de publication: 2015036017/19.

(150040286) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 2015.

**Springlux Topco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1940 Luxembourg, 282, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 192.419.

—  
In the year two thousand and fifteen, on the sixth day of the month of February;

Before Us Me Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned;

There appeared:

1. P5 Sub L.P.1, a limited partnership registered in Guernsey under the Limited Partnerships (Guernsey) Law, 1995 (as amended), acting by its general partner, Permira V G.P. L.P., a limited partnership registered in Guernsey under the Limited Partnerships (Guernsey) Law, 1995 (as amended), acting by its general partner Permira V G.P. Limited whose registered office is at Trafalgar Court, Les Banques, St Peter Port, Guernsey, Channel Islands, here represented by Mr Gianpiero SADDI, notary's clerk, with professional address in Luxembourg, by virtue of a power of attorney, given in Guernsey

2. Permira V L.P.2, a limited partnership registered in Guernsey under the Limited Partnerships (Guernsey) Law, 1995 (as amended), acting by its general partner, Permira V G.P. L.P., a limited partnership registered in Guernsey under the Limited Partnerships (Guernsey) Law, 1995 (as amended), acting by its general partner Permira V G.P. Limited whose registered office is at Trafalgar Court, Les Banques, St Peter Port, Guernsey, Channel Islands, here represented by Mr Gianpiero SADDI, pre-named, by virtue of a power of attorney, given in Guernsey;

3. P5 Co-Investment L.P., a limited partnership registered in Guernsey under the Limited Partnerships (Guernsey) Law, 1995 (as amended), acting by its general partner Permira V G.P. L.P., acting by its general partner Permira V G.P. Limited whose registered office is at Trafalgar Court, Les Banques, St Peter Port, Guernsey, Channel Islands, here represented by Mr Gianpiero SADDI, pre-named, by virtue of a power of attorney, given in Guernsey;

4. Permira Investments Limited, acting by its nominee Permira Nominees Limited whose registered office is at Trafalgar Court, Les Banques, St Peter Port, Guernsey, Channel Islands, here represented by Mr Gianpiero SADDI, pre-named, by virtue of a power of attorney, given in Guernsey;

5. P5 CIS S.à r.l., a company organised under the laws of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register with number B 178 072, having its registered office at 282, route de Longwy, L-1940 Luxembourg, here represented by Mr Gianpiero SADDI, pre-named, by virtue of a power of attorney, given in Luxembourg;

6. Permira V I.A.S L.P., a limited partnership registered in Guernsey under the Limited Partnerships (Guernsey) Law, 1995 (as amended), acting by its general partner Permira V G.P. L.P., acting by its general partner Permira V G.P. Limited whose registered office is at Trafalgar Court, Les Banques, St Peter Port, Guernsey, Channel Islands, here represented by Mr Gianpiero SADDI, pre-named, by virtue of a power of attorney, given in Guernsey.

The said powers of attorneys, initialed "ne varietur" by the proxy-holder of the appearing parties and the officiating notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The above-mentioned entities are the shareholders (the "Shareholders") which are also holders of all voting rights of Springlux Topco S.à r.l., a société à responsabilité limitée governed by the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, with a share capital of twenty-seven thousand five hundred euro (EUR 27,500.-), having its registered office at 282, route de Longwy, L-1940 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 192.419 and incorporated pursuant to a deed of the notary Wersandt, dated 21 November 2014, whose articles of incorporation have been published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations on 22 December 2014, number 3960, page 190071 and not amended since then.

Such appearing person, acting in his above stated capacity, has required the officiating notary to draw up as follows:

The agenda of the meeting is the following:

#### *Agenda*

1. Convert the shares of the Company into different classes of shares, i.e. class A1 to class A10 shares, and subsequently reallocate the existing shares into class A1 shares.

2. Increase the share capital of the Company by an amount of eight hundred thirty-eight thousand seven hundred forty Euros (EUR 838,740.-) so as to raise it from its amount of twenty-seven thousand five hundred euro (EUR 27,500.-) to eight hundred sixty-six thousand two hundred forty Euros (EUR 866,240.-) by the issue of five million nine hundred twelve thousand four hundred (5,912,400) class A1 shares, eight million six hundred sixty-two thousand four hundred (8,662,400) class A2 shares, eight million six hundred sixty-two thousand four hundred (8,662,400) class A3 shares, eight million six hundred sixty-two thousand four hundred (8,662,400) class A4 shares, eight million six hundred sixty-two thousand four hundred (8,662,400) class A5 shares, eight million six hundred sixty-two thousand four hundred (8,662,400) class A6 shares, eight million six hundred sixty-two thousand four hundred (8,662,400) class A7 shares, eight million six hundred sixty-two thousand four hundred (8,662,400) class A8 shares, eight million six hundred sixty-two thousand four hundred (8,662,400) class A9 shares, and eight million six hundred sixty-two thousand four hundred (8,662,400) class A10 shares, together with a share premium in a total amount of eighty-five million seven hundred sixty thousand six hundred twenty-nine Euros and sixty-eight cents (EUR 85,760,629.68) paid up through a contribution in cash.

Subscription and payment of the new shares.

3. Amendment of the first paragraph of article 5 of the articles of association of the Company (the "Articles") to reflect the capital increase.

4. Insertion of new articles 8 and 9 in the Articles and subsequent renumbering of the current articles 8 to 20 into articles 10 to 22 of the Articles.

5. Amendment of article 20 (previous article 18) of the Articles.

6. Insertion of a new article 21 in the Articles and subsequent renumbering of the articles 21 and 22 (previous articles 19 and 20) into articles 22 and 23.

## 7. Miscellaneous.

Then the Shareholders, after deliberation, passed unanimously the following resolutions:

### *First resolution*

The Shareholders resolve to convert the shares of the Company into different classes of shares, i.e. class A1 to class A10 shares, and subsequent reallocation of the existing two million seven hundred fifty thousand (2,750,000) shares into two million seven hundred fifty thousand (2,750,000) class A1 shares.

### *Second resolution*

The Shareholders resolve to increase the share capital of the Company by an amount of eight hundred thirty-eight thousand seven hundred forty Euros (EUR 838,740.-)

so as to raise it from its amount of twenty-seven thousand five hundred euro (EUR 27,500.-) to eight hundred sixty-six thousand two hundred forty Euros (EUR 866,240.-)

by the issue of five million nine hundred twelve thousand four hundred (5,912,400) class A1 shares, eight million six hundred sixty-two thousand four hundred (8,662,400) class A2 shares, eight million six hundred sixty-two thousand four hundred (8,662,400) class A3 shares, eight million six hundred sixty-two thousand four hundred (8,662,400) class A4 shares, eight million six hundred sixty-two thousand four hundred (8,662,400) class A5 shares, eight million six hundred sixty-two thousand four hundred (8,662,400) class A6 shares, eight million six hundred sixty-two thousand four hundred (8,662,400) class A7 shares, eight million six hundred sixty-two thousand four hundred (8,662,400) class A8 shares, eight million six hundred sixty-two thousand four hundred (8,662,400) class A9 shares, and eight million six hundred sixty-two thousand four hundred (8,662,400) class A10 shares (the "New Shares"), together with a share premium in a total amount of eighty-five million seven hundred sixty thousand six hundred twenty-nine Euros and sixty-eight cents (EUR 85,760,629.68) paid up through a contribution in cash.

### *Subscription and Payment*

The New Shares have been subscribed and paid in as follow:

1. P5 Sub L.P.1, aforementioned, declares to subscribe to one million nine thousand eight hundred seventy-seven (1,009,877) class A1 shares, one million four hundred seventy-nine thousand six hundred (1,479,600) class A2 shares, one million four hundred seventy-nine thousand six hundred (1,479,600) class A3 shares, one million four hundred seventy-nine thousand six hundred (1,479,600) class A4 shares, one million four hundred seventy-nine thousand six hundred (1,479,600) class A5 shares, one million four hundred seventy-nine thousand six hundred (1,479,600) class A6 shares, one million four hundred seventy-nine thousand six hundred (1,479,600) class A7 shares, one million four hundred seventy-nine thousand six hundred (1,479,600) class A8 shares, one million four hundred seventy-nine thousand six hundred (1,479,600) class A9 shares and one million four hundred seventy-nine thousand six hundred (1,479,600) class A10 shares, together with a share premium of fourteen million six hundred forty-eight thousand six hundred forty Euros and seventy-five cents (EUR 14,648,640.75) through a contribution in cash.

2. Permira V L.P.2, aforementioned, declared to subscribe and fully pay for four million six hundred fifteen thousand five hundred and five (4,615,505) class A1 shares, six million seven hundred sixty-two thousand two hundred (6,762,200) class A2 shares, six million seven hundred sixty-two thousand two hundred (6,762,200) class A3 shares, six million seven hundred sixty-two thousand two hundred (6,762,200) class A4 shares, six million seven hundred sixty-two thousand two hundred (6,762,200) class A5 shares, six million seven hundred sixty-two thousand two hundred (6,762,200) class A6 shares, six million seven hundred sixty-two thousand two hundred (6,762,200) class A7 shares, six million seven hundred sixty-two thousand two hundred (6,762,200) class A8 shares, six million seven hundred sixty-two thousand two hundred (6,762,200) class A9 shares and six million seven hundred sixty-two thousand two hundred (6,762,200) class A10 shares, together with a share premium of sixty-six million nine hundred forty-six thousand seventy-five Euros and seventy-one cents (EUR 66,946,075.01) through a contribution in cash.

3. P5 Co-Investment L.P., aforementioned, declared to subscribe and fully pay for seventy-two thousand three hundred twenty-one (72,321) class A1 shares, one hundred and six thousand (106,000) class A2 shares, one hundred and six thousand (106,000) class A3 shares, one hundred and six thousand (106,000) class A4 shares, one hundred and six thousand (106,000) class A5 shares, one hundred and six thousand (106,000) class A6 shares, one hundred and six thousand (106,000) class A7 shares, one hundred and six thousand (106,000) class A8 shares, one hundred and six thousand (106,000) class A9 shares and one hundred and six thousand (106,000) class A10 shares, together with a share premium of one million fifty thousand three hundred fourteen Euros and seventy-nine cents (EUR 1,050,314.79) through a contribution in cash.

4. Permira Investments Limited, aforementioned, declared to subscribe and fully pay for one hundred seventy-three thousand seven hundred eight (173,708) class A1 shares, two hundred fifty-four thousand five hundred (254,500) class A2 shares, two hundred fifty-four thousand five hundred (254,500) class A3 shares, two hundred fifty-four thousand five hundred (254,500) class A4 shares, two hundred fifty-four thousand five hundred (254,500) class A5 shares, two hundred fifty-four thousand five hundred (254,500) class A6 shares, two hundred fifty-four thousand five hundred (254,500) class A7 shares, two hundred fifty-four thousand five hundred (254,500) class A8 shares, two hundred fifty-four thousand five hundred (254,500) class A9 shares and two hundred fifty-four thousand five hundred (254,500) class A10 shares, together

with a share premium of two million five hundred nineteen thousand five hundred seventy-five Euros and twenty-two cents (EUR 2,519,575.22) through a contribution in cash.

5. P5 CIS S.à r.l., aforementioned, declared to subscribe and fully pay for ten thousand five hundred sixty-nine (10,569) class A1 shares, fifteen thousand five hundred (15,500) class A2 shares, fifteen thousand five hundred (15,500) class A3 shares, fifteen thousand five hundred (15,500) class A4 shares, fifteen thousand five hundred (15,500) class A5 shares, fifteen thousand five hundred (15,500) class A6 shares, fifteen thousand five hundred (15,500) class A7 shares, fifteen thousand five hundred (15,500) class A8 shares, fifteen thousand five hundred (15,500) class A9 shares and fifteen thousand five hundred (15,500) class A10 shares, together with a share premium of one hundred fifty-three thousand eight hundred Euros and thirty cents (EUR 153,800.30) through a contribution in cash.

6. Permira V I.A.S L.P., aforementioned, declared to subscribe and fully pay for thirty thousand four hundred and twenty (30,420) class A1 shares, forty-four thousand six hundred (44,600) class A2 shares, forty-four thousand six hundred (44,600) class A3 shares, forty-four thousand six hundred (44,600) class A4 shares, forty-four thousand six hundred (44,600) class A5 shares, forty-four thousand six hundred (44,600) class A6 shares, forty-four thousand six hundred (44,600) class A7 shares, forty-four thousand six hundred (44,600) class A8 shares, forty-four thousand six hundred (44,600) class A9 shares and forty-four thousand six hundred (44,600) class A10 shares, together with a share premium of four hundred forty-two thousand two hundred twenty-three Euros and sixty-one cents (EUR 442,223.61) through a contribution in cash.

The total amount of the capital increase amounting to eighty-six million five hundred ninety-nine thousand three hundred sixty-nine Euros and sixty-eight cents (EUR 86,599,369.68) is allocated as follows: eight hundred thirty-eight thousand seven hundred forty Euros (EUR 838,740.-) to the share capital of the Company and eighty-five million seven hundred sixty thousand six hundred twenty-nine Euros and sixty-eight cents (EUR 85,760,629.68) to the share premium account of the Company.

The blocking certificate shows that the amount of eighty-six million five hundred ninety-nine thousand three hundred sixty-nine Euros and sixty-eight cents (EUR 86,599,369.68) is on the bank account of the Company.

#### *Third resolution*

Further to the above resolutions, the Shareholders resolve to amend the first paragraph of article 5 of the Articles which shall now read as follows:

" **Art. 5.** The Company's share capital is set at eight hundred sixty-six thousand two hundred forty Euros (EUR 866,240.-) divided into:

- eight million six hundred sixty-two thousand four hundred (8,662,400) class A1 shares,
- eight million six hundred sixty-two thousand four hundred (8,662,400) class A2 shares,
- eight million six hundred sixty-two thousand four hundred (8,662,400) class A3 shares,
- eight million six hundred sixty-two thousand four hundred (8,662,400) class A4 shares,
- eight million six hundred sixty-two thousand four hundred (8,662,400) class A5 shares,
- eight million six hundred sixty-two thousand four hundred (8,662,400) class A6 shares,
- eight million six hundred sixty-two thousand four hundred (8,662,400) class A7 shares,
- eight million six hundred sixty-two thousand four hundred (8,662,400) class A8 shares,
- eight million six hundred sixty-two thousand four hundred (8,662,400) class A9 shares, and
- eight million six hundred sixty-two thousand four hundred (8,662,400) class A10 shares,

all class A1 to class A10 shares are referred as the "A Shares", having a nominal value of one Euro cent (EUR 0.01) each and fully paid up."

#### *Fourth resolution*

The Shareholders resolve to insert new articles 8 and 9 in the Articles and to subsequently renumber the current articles 8 to 20 into articles 10 to 22 of the Articles.

The new articles 8 and 9 shall be read as follows:

**Art. 8.** The share capital of the Company may be reduced by the cancellation of one or more entire classes of A Shares through the repurchase and cancellation of all the A Shares in issue in such class(es), in accordance with the provisions as set out in this article 8. In the case of repurchases and cancellations of classes of A Shares such cancellations and repurchases shall be made in the reverse numerical order (starting with the class A9).

In the event of a reduction of share capital through the repurchase and the cancellation of a class of A Shares, such class of A Shares gives the right to the holders thereof pro rata to their holding in such class to the Available Amount (with the limitation however to the Total Cancellation Amount) and the holders of A Shares of the repurchased and cancelled class of A Shares shall be entitled to an amount equal to the Cancellation Value Per Share for each A Share of the relevant class held by them and repurchased and cancelled.

The Cancellation Value Per Share shall be calculated by dividing the Total Cancellation Amount by the number of A Shares in issue in the class of A Shares to be repurchased and cancelled.

The Total Cancellation Amount shall be an amount determined by the Board of Managers on the basis of the relevant Interim Accounts and in accordance with the provisions of Article 21 of the Articles. The Total Cancellation Amount for each relevant class of A Shares shall be the Available Amount of the relevant class at the time of the redemption and cancellation of the relevant class of A Shares, provided however that the Total Cancellation Amount shall never be higher than the Available Amount. Upon the repurchase and cancellation of the A Shares of the relevant class of A Shares, the Cancellation Value Per Share will become due and payable by the Company.

For the purposes of these Articles, the following words shall have the following definitions:

-"Available Amount" means in relation to the relevant class of A Shares the total amount of net profits attributable to that class of A Shares (subject to the provisions of Article 21 of the Articles) (including carried forward profits), to the extent the Shareholders would have been entitled to dividend distributions according to Article 21 of the Articles, increased by (i) any freely distributable reserves (including for the avoidance of doubt the share premium reserve) and (ii) as the case may be by the amount of the share capital reduction and legal reserve reduction relating to the class of A Shares to be cancelled to the extent this corresponds to the available amounts in accordance with the law but reduced by (i) any losses (including carried forward losses) and (ii) any sums to be placed into reserve(s) pursuant to the requirements of the law or of the Articles or in the reasonable opinion of the board of managers set aside to cover running costs of the Company, each time as set out in the relevant Interim Accounts (without for the avoidance of doubt, any double counting) so that:

$$AA = (NP + P + CR) - (L + LR + PR)$$

Whereby:

AA = Available Amount;

NP = net profits attributable to the class of A Shares in accordance with the provisions of Article 21 of the Articles (including carried forward profits as determined for the relevant class of A Shares in accordance with the provisions of Article 21 of the Articles)

P = freely distributable share premium and reserves;

CR = the amount of the share capital reduction and legal reserve reduction relating to the class of A Shares to be cancelled to the extent this corresponds to the available amounts in accordance with the law;

L = losses (including carried forward losses if any);

LR = any sums to be placed into reserve(s) pursuant to the requirements of the law or of the Articles;

PR = sums set aside to cover running costs of the Company in the reasonable opinion of the Manager.

-"Cancellation Value Per Share" means the cancellation amount per A Share within the relevant class to be paid to the Shareholders.

-"Interim Accounts" means the interim accounts of the Company as at the relevant Interim Account Date.

-"Interim Accounts Date" means the date no earlier than eight (8) days before the date of the repurchase and cancellation of the relevant class of Shares.

-"Total Cancellation Amount" means the amount to be paid as the redemption price for the class of A Shares so redeemed.

**Art. 9.** Any amount of share premium paid in addition to the nominal value of any Share shall be allocated to a premium reserve(s), not reserved to specific class of shares or to the holder of the Shares in relation to which it has been paid. Such premium reserve(s) shall be freely distributable by the Company."

#### *Fifth resolution*

The Shareholders resolve to amend article 20 (previous article 18) of the Articles, which shall now be read as follows:

" **Art. 20.** Each year, as at the thirty-first of December, there will be drawn up a record of the assets and liabilities of the Company, as well as a profit and loss account.

The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortizations, charges and provisions represents the net profit of the company.

Every year five percent of the net profit will be transferred to the legal reserve.

This deduction ceases to be compulsory when the legal reserve amount to one tenth of the issued capital but must be resumed until the reserve fund is entirely reconstituted if, at any time and for any reason whatever, it has been broken into."

#### *Sixth resolution*

The Shareholders resolve to insert a new article 21 in the Articles and subsequent renumbering of the articles 21 and 22 (previous articles 19 and 20) into articles 22 and 23:

" **Art. 21.** The decision to distribute funds and the determination of the amount of such distribution will be taken by the Shareholders in accordance with the following provisions of this article 21.

The holders of the A Shares are entitled to the following annual fixed dividends:

- the holders of class A1 Shares shall be entitled to receive dividend distributions in an amount of zero point ten per cent (0.10%) of the par value of the class A1 Shares held by them, then,
- the holders of class A2 Shares shall be entitled to receive dividend distributions in an amount of zero point fifteen per cent (0.15%) of the par value of the class A2 Shares held by them, then,
- the holders of class A3 Shares shall be entitled to receive dividend distributions in an amount of zero point twenty per cent (0.20%) of the par value of the class A3 Shares held by them, then,
- the holders of class A4 Shares shall be entitled to receive dividend distributions in an amount of zero point twenty-five per cent (0.25%) of the par value of the class A4 Shares held by them, then,
- the holders of class A5 Shares shall be entitled to receive dividend distributions in an amount of zero point thirty per cent (0.30%) of the par value of the class A5 Shares held by them, then,
- the holders of class A6 Shares shall be entitled to receive dividend distributions in an amount of zero point thirty-five per cent (0.35%) of the par value of the class A6 Shares held by them, then
- the holders of class A7 Shares shall be entitled to receive dividend distributions in an amount of zero point forty per cent (0.40%) of the par value of the class A7 Shares held by them, then
- the holders of class A8 Shares shall be entitled to receive dividend distributions in an amount of zero point forty-five per cent (0.45%) of the par value of the class A8 Shares held by them, then
- the holders of class A9 Shares shall be entitled to receive the remainder of any dividend distribution.

Should any class of shares have been cancelled following its redemption, repurchase or otherwise at the time of the distribution, the remainder of any dividend distribution shall then be allocated to the next outstanding class of shares to be redeemed in the reverse numerical order (e.g. initially class A9 Shares).

If the dividends referred to above are not declared or paid during one or more particular years, the fixed dividends entitlement shall continue to accrue.

In any case, dividends can only be distributed and Shares redeemed to the extent that the Company has distributable sums within the meaning of the law of August 10, 1915 on commercial companies and amendments thereto and in accordance with the applicable provisions of such law.

Notwithstanding the preceding provisions, the Board of Managers is authorized to declare and pay interim dividends to the shareholder(s) in accordance with the distribution provisions described in the preceding provisions of this Article 21 before the end of the financial year and in accordance with the applicable legal provisions."

#### *Statement*

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that, on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing party, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the mandatory of the appearing party, acting as said before, known to the notary by name, first name, civil status and residence, the said mandatory has signed with Us, the notary, the present deed.

#### **Suit la traduction en français du texte qui précède**

L'an deux mille quinze, le sixième jour du mois de février;

Par devant Nous Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), sous-signé;

#### ONT COMPARU:

1. P5 Sub L.P.1, un limited partnership inscrit à Guernesey sous la loi du Limited Partnerships (Guernsey) de 1995, agissant par son general partner, Permira V G.P. L.P., un limited partnership inscrite à Guernsey sous la loi du Limited Partnerships (Guernsey) de 1995, agissant par son general partner Permira V G.P. Limited avec siège social à Trafalgar Court, Les Banques, St Peter Port, Guernsey, Channel Islands, dûment représenté par Mr Gianpiero SADDI, clerc de notaire, avec adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Guernsey;

2. Permira V L.P.2 un limited partnership inscrit à Guernesey sous la loi du Limited Partnerships (Guernsey) de 1995, agissant par son general partner, Permira V G.P. L.P., un limited partnership inscrite à Guernesey sous la loi du Limited Partnerships (Guernsey) de 1995, agissant par son general partner Permira V G.P. Limited avec siège social à Trafalgar Court, Les Banques, St Peter Port, Guernsey, Channel Islands, dûment représenté par Mr Gianpiero SADDI, pré-nommé, en vertu d'une procuration donnée à Guernsey;

3. P5 Co-Investment L.P., un limited partnership inscrit à Guernesey sous la loi du Limited Partnerships (Guernsey) de 1995, agissant par son general partner Permira V G.P. L.P., agissant par son general partner Permira V G.P. Limited avec siège social à Trafalgar Court, Les Banques, St Peter Port, Guernsey, Channel Islands, dûment représenté par Mr Gianpiero SADDI, en vertu d'une procuration donnée à Guernsey;

4. Permira Investments Limited, agissant par son nommée Permira Nominees Limited avec siège social à Trafalgar Court, Les Banques, St Peter Port, Guernsey, Channel Islands, dûment représenté par Mr Gianpiero SADDI, pré-nommé, en vertu d'une procuration donnée à Guernesey;

5. P5 CIS S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous numéro B 178 072, ayant son siège social au 282, route de Longwy, L-1940 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, dûment représenté par Mr Gianpiero SADDI, pré-nommé, en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg;

6. Permira V I.A.S L.P., a limited partnership inscrit à Guernesey sous la loi du Limited Partnerships (Guernsey) de 1995, agissant par son general partner Permira V G.P. L.P., agissant par son general partner Permira V G.P. Limited avec siège social à Trafalgar Court, Les Banques, St Peter Port, Guernesey, Channel Islands, dûment représenté par Mr Gianpiero SADDI, pré-qualifié, en vertu d'une procuration donnée à Guernsey.

Les dites procurations, signées "ne varietur" par le mandataire des parties comparantes et par le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Les entités susmentionnées sont les associés (les "Associés") qui sont également les détenteurs de l'ensemble des droits de vote de Springlux Topco S.à r.l., une société à responsabilité limitée, régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg avec un capital social de vingt-sept mille cinq cent euros (EUR 27.500,-), ayant son siège social au 282, route de Longwy, L-1940 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 192.419 et constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné, en date du 21 novembre 2014, dont les statuts ont été publiés au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations en date du 22 décembre 2014, numéro 3960, page 190071 et n'ont été modifiés depuis lors.

Lequel comparant, agissant en sa capacité susmentionnée, a requis le notaire instrumentaire de documenter ce qui suit:

L'ordre du jour est le suivant:

#### *Ordre du jour*

1. Conversion des parts sociales de la Société en différentes catégories de part sociales, c'est-à-dire en parts sociales de catégories A1 à A10, et réallocation subséquente des parts sociales existantes en parts sociales de catégorie A1.

2. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de huit cent trente-huit mille sept cent quarante Euros (838.740 EUR) afin de porter son montant actuel de vingt-sept mille cinq cents euros (27.500,- EUR) à huit cent soixante-six mille deux cent quarante Euros (866.240,- EUR) par l'émission de cinq millions neuf cent douze mille quatre cents (5.912.400) parts sociales ordinaires de catégorie A1, huit millions six cent soixante-deux mille quatre cents (8.662.400) parts sociales ordinaires de catégorie A2, huit millions six cent soixante-deux mille quatre cents (8.662.400) parts sociales ordinaires de catégorie A3, huit millions six cent soixante-deux mille quatre cents (8.662.400) parts sociales ordinaires de catégorie A4, huit millions six cent soixante-deux mille quatre cents (8.662.400) parts sociales ordinaires de catégorie A5, huit millions six cent soixante-deux mille quatre cents (8.662.400) parts sociales ordinaires de catégorie A6, huit millions six cent soixante-deux mille quatre cents (8.662.400) parts sociales ordinaires de catégorie A7, huit millions six cent soixante-deux mille quatre cents (8.662.400) parts sociales ordinaires de catégorie A8, huit millions six cent soixante-deux mille quatre cents (8.662.400) parts sociales ordinaires de catégorie A9 et huit millions six cent soixante-deux mille quatre cents (8.662.400) parts sociales de catégorie A10, ensemble avec une prime d'émission d'un montant total de quatre-vingt-cinq millions sept cent soixante mille six cent vingt-neuf Euros et soixante-huit centimes (85.760.629,68 EUR), payés par apport en numéraire.

Souscription et paiement des nouvelles parts sociales.

3. Modification du premier paragraphe de l'article 5 des Statuts de la Société (les "Statuts") afin de refléter l'augmentation de capital.

4. Insertion de nouveaux articles 8 et 9 dans les Statuts de la Société et de renuméroter les actuels articles 8 à 20 en nouveaux articles 10 à 22 des Statuts.

5. Modification du nouvel article 20 (précédent article 18) des Statuts.

6. Insertion d'un nouvel article 21 dans les Statuts de la Société, et par conséquent de renuméroter les articles 21 et 22 (précédents articles 19 et 20) en articles 22 et 23.

7. Divers.

Ensuite les associés ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

Les Associés décident de convertir les parts sociales de la Société en différentes catégories de part sociales, c'est-à-dire en parts sociales de catégories A1 à A10, et de réallouer subséquemment les deux millions sept cent cinquante mille (2.750.000) parts sociales existantes en deux millions sept cent cinquante mille (2.750.000) parts sociales de catégorie A1.



### Deuxième résolution

Les Associés décident d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de huit cent trente-huit mille sept cent quarante Euros (838.740 EUR)

afin de porter son montant actuel de vingt-sept mille cinq cents euros (27.500,-EUR) à huit cent soixante-six mille deux cent quarante Euros (866.240,- EUR)

par l'émission de cinq millions neuf cent douze mille quatre cents (5.912.400) parts sociales ordinaires de catégorie A1, huit millions six cent soixante-deux mille quatre cents (8.662.400) parts sociales ordinaires de catégorie A2, huit millions six cent soixante-deux mille quatre cents (8.662.400) parts sociales ordinaires de catégorie A3, huit millions six cent soixante-deux mille quatre cents (8.662.400) parts sociales ordinaires de catégorie A4, huit millions six cent soixante-deux mille quatre cents (8.662.400) parts sociales ordinaires de catégorie A5, huit millions six cent soixante-deux mille quatre cents (8.662.400) parts sociales ordinaires de catégorie A6, huit millions six cent soixante-deux mille quatre cents (8.662.400) parts sociales ordinaires de catégorie A7, huit millions six cent soixante-deux mille quatre cents (8.662.400) parts sociales ordinaires de catégorie A8, huit millions six cent soixante-deux mille quatre cents (8.662.400) parts sociales ordinaires de catégorie A9 et huit millions six cent soixante-deux mille quatre cents (8.662.400) parts sociales de catégorie A10 (les "Nouvelles Parts Sociales"), ensemble avec une prime d'émission d'un montant total de quatre-vingt-cinq millions sept cent soixante mille six cent vingt-neuf Euros et soixante-huit centimes (85.760.629,68 EUR), payés par apport en numéraire.

### Souscription et Paiement

Les Nouvelles Parts Sociales ont été souscrites et payées comme suit:

1. P5 Sub L.P.1, susmentionnée, déclare souscrire à un million neuf mille huit cent soixante-dix-sept (1.009.877) parts sociales de catégorie A1, un million quatre cent soixante-dix-neuf mille six cents (1.479.600) parts sociales de catégorie A2, un million quatre cent soixante-dix-neuf mille six cents (1.479.600) parts sociales de catégorie A3, un million quatre cent soixante-dix-neuf mille six cents (1.479.600) parts sociales de catégorie A4, un million quatre cent soixante-dix-neuf mille six cents (1.479.600) nouvelles parts sociales de catégorie A5, un million quatre cent soixante-dix-neuf mille six cents (1.479.600) nouvelles parts sociales de catégorie A6, un million quatre cent soixante-dix-neuf mille six cents (1.479.600) nouvelles parts sociales de catégorie A7, un million quatre cent soixante-dix-neuf mille six cents (1.479.600) nouvelles parts sociales de catégorie A8, un million quatre cent soixante-dix-neuf mille six cents (1.479.600) nouvelles parts sociales de catégorie A9 et un million quatre cent soixante-dix-neuf mille six cents (1.479.600) parts sociales de catégorie A10, ensemble avec une prime d'émission de quatorze millions six cent quarante-huit mille six cent quarante Euros et soixante-quinze centimes (14.648.640,75 EUR) par un apport en numéraire.

2. Permira V L.P.2, susmentionnée, déclare souscrire à quatre millions six cent quinze mille cinq cent cinq (4.615.505) parts sociales de catégorie A1, six millions sept cent soixante-deux mille deux cents (6.762.200) parts sociales de catégorie A2, six millions sept cent soixante-deux mille deux cents (6.762.200) parts sociales de catégorie A3, six millions sept cent soixante-deux mille deux cents (6.762.200) parts sociales de catégorie A4, six millions sept cent soixante-deux mille deux cents (6.762.200) nouvelles parts sociales de catégorie A5, six millions sept cent soixante-deux mille deux cents (6.762.200) nouvelles parts sociales de catégorie A6, six millions sept cent soixante-deux mille deux cents (6.762.200) nouvelles parts sociales de catégorie A7, six millions sept cent soixante-deux mille deux cents (6.762.200) nouvelles parts sociales de catégorie A8, six millions sept cent soixante-deux mille deux cents (6.762.200) nouvelles parts sociales de catégorie A9 et six millions sept cent soixante-deux mille deux cents (6.762.200) parts sociales de catégorie A10, ensemble avec une prime d'émission de soixante-six millions neuf cent quarante-six mille soixante-quinze Euro et un centime (66.946.075,01 EUR) par un apport en numéraire.

3. P5 Co-Investment L.P., susmentionnée, déclare souscrire à soixante douze mille trois cent vingt et une (72.321) parts sociales de catégorie A1, cent six mille (106.000) parts sociales de catégorie A2, cent six mille (106.000) parts sociales de catégorie A3, cent six mille (106.000) parts sociales de catégorie A4, cent six mille (106.000) nouvelles parts sociales de catégorie A5, cent six mille (106.000) nouvelles parts sociales de catégorie A6, cent six mille (106.000) nouvelles parts sociales de catégorie A7, cent six mille (106.000) nouvelles parts sociales de catégorie A8, cent six mille (106.000) nouvelles parts sociales de catégorie A9 et cent six mille (106.000) parts sociales de catégorie A10, ensemble avec une prime d'émission de un million cinquante mille trois cent quatorze Euro et soixante-dix-neuf centimes (1.050.314,79 EUR) par un apport en numéraire.

4. Permira Investments Limited, susmentionnée, déclare souscrire à cent soixante-treize mille sept cent huit (173.708) parts sociales de catégorie A1, deux cent cinquante-quatre mille cinq cent (254.500) parts sociales de catégorie A2, deux cent cinquante-quatre mille cinq cent (254.500) parts sociales de catégorie A3, deux cent cinquante-quatre mille cinq cent (254.500) parts sociales de catégorie A4, deux cent cinquante-quatre mille cinq cent (254.500) nouvelles parts sociales de catégorie A5, deux cent cinquante-quatre mille cinq cent (254.500) nouvelles parts sociales de catégorie A6, deux cent cinquante-quatre mille cinq cent (254.500) nouvelles parts sociales de catégorie A7, deux cent cinquante-quatre mille cinq cent (254.500) nouvelles parts sociales de catégorie A8, deux cent cinquante-quatre mille cinq cent (254.500) parts sociales de catégorie A9, et deux cent cinquante-quatre mille cinq cent (254.500) nouvelles parts sociales de catégorie A10, ensemble avec une prime d'émission de deux millions cinq cent dix-neuf mille cinq cent soixante-quinze Euro et vingt-deux centimes (2.519.575,22 EUR) par un apport en numéraire.

5. P5 CS S.à r.l., susmentionnée, déclare souscrire à dix mille cinq cent soixante-neuf (10.569) parts sociales de catégorie A1, quinze mille cinq cents (15.500) parts sociales de catégorie A2, quinze mille cinq cents (15.500) parts sociales de catégorie A3, quinze mille cinq cents (15.500) parts sociales de catégorie A4, quinze mille cinq cents (15.500) nouvelles parts sociales de catégorie A5, quinze mille cinq cents (15.500) nouvelles parts sociales de catégorie A6, quinze mille cinq cents (15.500) nouvelles parts sociales de catégorie A7, quinze mille cinq cents (15.500) nouvelles parts sociales de catégorie A8, quinze mille cinq cents (15.500) nouvelles parts sociales de catégorie A9, quinze mille cinq cents (15.500) parts sociales de catégorie A10, ensemble avec une prime d'émission de cent cinquante-trois mille huit cent Euro et trente centimes (153.800,30 EUR) par un apport en numéraire.

6. Permira V I.A.S. L.P, susmentionnée, déclare souscrire à trente mille quatre cent vingt (30.420) parts sociales de catégorie A1, quarante-quatre mille six cents (44.600) parts sociales de catégorie A2, quarante-quatre mille six cents (44.600) parts sociales de catégorie A3, quarante-quatre mille six cents (44.600) parts sociales de catégorie A4, quarante-quatre mille six cents (44.600) nouvelles parts sociales de catégorie A5, quarante-quatre mille six cents (44.600) nouvelles parts sociales de catégorie A6, quarante-quatre mille six cents (44.600) nouvelles parts sociales de catégorie A7, quarante-quatre mille six cents (44.600) nouvelles parts sociales de catégorie A8, quarante-quatre mille six cents (44.600) nouvelles parts sociales de catégorie A9 et quarante-quatre mille six cents (44.600) nouvelles parts sociales de catégorie A10, ensemble avec une prime d'émission de quatre cent quarante-deux mille deux cent vingt-trois Euro et soixante et un centimes (442.223,61 EUR) par un apport en numéraire.

Le montant total de l'augmentation de capital s'élevant à quatre-vingt-six millions cinq cent quatre-vingt-dix-neuf mille trois cent soixante-neuf Euros et soixante-huit centimes Euros (86.599.369,68 EUR) est affecté comme suit: huit cent trente-huit mille sept cent quarante Euros (838.740 EUR) au capital social de la Société et quatre-vingt-cinq millions sept cent soixante mille six cent vingt-neuf Euros et soixante-huit centimes (85.760.629,68 EUR) au compte de prime d'émission de la Société.

Le certificat de blocage montre que la somme de quatre-vingt-six millions cinq cent quatre-vingt-dix-neuf mille trois cent soixante-neuf Euros et soixante-huit centimes Euros (86.599.369,68 EUR) est sur le compte bancaire de la Société.

#### *Troisième résolution*

Suite aux résolutions ci-dessus, les Associés décident de modifier le premier paragraphe de l'article 5 des Statuts de la Société, qui se lira désormais comme suit:

" **Art. 5.** Le capital souscrit est fixé à huit cent soixante-six mille deux cent quarante Euros (866.240,- EUR) représenté par:

- huit millions six cent soixante-deux mille quatre cents (8.662.400) parts sociales ordinaires de catégorie A1,
- huit millions six cent soixante-deux mille quatre cents (8.662.400) parts sociales ordinaires de catégorie A2,
- huit millions six cent soixante-deux mille quatre cents (8.662.400) parts sociales ordinaires de catégorie A3,
- huit millions six cent soixante-deux mille quatre cents (8.662.400) parts sociales ordinaires de catégorie A4,
- huit millions six cent soixante-deux mille quatre cents (8.662.400) parts sociales ordinaires de catégorie A5,
- huit millions six cent soixante-deux mille quatre cents (8.662.400) parts sociales ordinaires de catégorie A6,
- huit millions six cent soixante-deux mille quatre cents (8.662.400) parts sociales ordinaires de catégorie A7,
- huit millions six cent soixante-deux mille quatre cents (8.662.400) parts sociales ordinaires de catégorie A8,
- huit millions six cent soixante-deux mille quatre cents (8.662.400) parts sociales ordinaires de catégorie A9, et
- huit millions six cent soixante-deux mille quatre cents (8.662.400) parts sociales ordinaires de catégorie A10,

L'ensemble des parts sociales de catégorie A1 à A10 sont référencées comme "Parts Sociales A", ayant chacune une valeur nominale d'un centime d'Euro (0,01 EUR) et toutes entièrement libérées."

#### *Quatrième résolution*

Les Associés décident d'insérer de nouveaux articles 8 et 9 dans les Statuts de la Société et de renumérotter les actuels articles 8 à 20 en nouveaux articles 10 à 22 des Statuts.

Les articles 8 et 9 se liront désormais comme suit:

" **Art. 8.** Le capital social de la Société peut être réduit par l'annulation d'une ou plusieurs catégories de Parts Sociales A émises dans de telle(s) catégorie(s), et ce conformément aux dispositions prévues au présent article 8. Dans les cas de rachats et d'annulations de catégories de Parts Sociales, ces annulations et rachats devront être réalisés dans l'ordre numérique inverse (commençant avec la catégorie A9).

Dans le cas d'une réduction du capital social par le rachat et l'annulation d'une catégorie de Parts Sociales A, cette catégorie de Parts Sociales A donne le droit à ses détenteurs au pro rata de leur détention dans cette catégorie au Montant Disponible (dans la limite cependant du Montant Total d'Annulation) et les détenteurs des Parts Sociales A de la catégorie de Parts Sociales A rachetée et annulée auront droit à un montant égal à la Valeur d'Annulation Par Part Sociale pour chaque Part Sociale A de la catégorie détenue par eux et rachetée et annulée.

La Valeur d'Annulation Par Part Sociale sera calculée en divisant le Montant Total d'Annulation par le nombre de Parts Sociales A émises dans la catégorie de Parts Sociales A devant être rachetée et annulée.

Le Montant Total d'Annulation sera un montant déterminé par le Conseil de Gérance sur la base de Comptes Intérimaires pertinents et conformément aux dispositions de l'Article 21 des Statuts. Le Montant Total d'Annulation pour chaque catégorie de Parts Sociales A pertinente sera le Montant Disponible de la catégorie de Parts Sociales A pertinente au moment du rachat et de l'annulation de la catégorie de Parts Sociales A pertinente, étant entendu toutefois que le Montant Total d'Annulation ne devra jamais être supérieur au Montant Disponible. A compter du rachat et de l'annulation des Parts Sociales A de la catégorie de Parts Sociales A concernée, la Valeur d'Annulation Par Action sera due et payable par la Société.

Pour les besoins de cet Article, les mots suivants auront les définitions suivantes:

"Montant Disponible" signifie en relation avec la catégorie de Parts Sociales A pertinente, le montant total des bénéfices nets attribuables à la catégorie de Parts Sociales A (sous réserve des dispositions de l'article 21 des présents Statuts)(y compris les reports bénéficiaires), dans la mesure où les Associés auraient été en droit de réclamer des distributions de dividende conformément à l'Article 21 des Statuts, augmenté par (i) toute prime d'émission librement distribuable (y compris pour éviter tout doute la réserve de prime d'émission) et (ii), le cas échéant, par le montant de la réduction du capital social et la réduction de la réserve légale liée à la catégorie de Parts Sociales A devant être annulée dans la mesure où ceci correspond aux montants disponibles conformément à la loi mais réduit par (i) toutes pertes (y compris les pertes reportées) et (ii) toutes sommes devant être mises en réserve(s) conformément aux dispositions légales ou aux Statuts ou mises à part pour couvrir les coûts de fonctionnement de la Société selon l'opinion raisonnable du conseil de gérance, à chaque fois comme indiqué dans les Comptes Intérimaires pertinents (pour éviter tout doute, sans double calcul) de telle façon que:

$$AA = (NP + P + CR) - (L + LR + PR)$$

Où:

AA = Montant Disponible;

NP = bénéfices nets attribuables à la catégorie d'Actions conformément aux dispositions de l'Article 21 des Statuts (y compris les profits à reporter ainsi que déterminés pour la catégorie de Parts Sociales A pertinente conformément aux dispositions de l'Article 21 des Statuts);

P = toute réserve librement distribuable;

CR = le montant de la réduction du capital social et de la réduction de la réserve légale lié à la catégorie de Parts Sociales A devant être annulée dans la mesure où ceci correspond aux montants disponibles conformément à la loi;

L= pertes (y compris, le cas échéant, les pertes reportées);

LR = toutes sommes devant être mises en réserve(s) conformément aux dispositions légales ou aux Statuts;

PR = les sommes mises à part pour couvrir les coûts de fonctionnement de la Société selon l'opinion raisonnable du conseil de gérance.

"Valeur d'Annulation Par Part Sociale" signifie le montant d'annulation par part sociale à payer aux Associés;

"Comptes Intérimaires" signifie les comptes intérimaires de la Société à la Date des Comptes Intérimaires concernés;

"Date des Comptes Intérimaires" signifie la date pas avant huit (8) jours avant la date de rachat de la catégorie de Parts Sociales concernée;

"Montant Total d'Annulation" signifie le montant à payer comme prix de rachat pour la catégorie de Parts Sociales A ainsi rachetée;

"Valeur d'Annulation Par Part Sociale" signifie le montant d'annulation par part sociale à payer aux Associés;

"Comptes Intérimaires" signifie les comptes intérimaires de la Société à la Date des Comptes Intérimaires concernés;

"Date des Comptes Intérimaires" signifie la date pas avant huit (8) jours avant la date de rachat de la catégorie de Parts Sociales concernée;

"Montant Total d'Annulation" signifie le montant à payer comme prix de rachat pour la catégorie de Parts Sociales A ainsi rachetée."

" **Art. 9.** Tout montant de prime d'émission versé en plus de la valeur nominale de toute Part Sociale sera alloué à une ou des réserves de prime d'émission, non réservée(s) à une catégorie de Parts Sociales spécifique ou au détenteur de Parts Sociales au titre desquelles il a été payé. Cette ou ces réserves de prime d'émission sera(ont) librement distribuable (s) par la Société."

#### *Cinquième résolution*

Les Associés décident de modifier l'article 20 (précédent article 18) des Statuts, qui se lira désormais comme suit:

" **Art. 20.** Chaque année, au trente et un décembre, il sera établi un relevé des actifs et passifs de la Société, ainsi qu'un compte de pertes et profits.

Le solde créditeur du compte de pertes et profits après déduction de toutes dépenses, coûts, amortissements, charges et provisions représente le bénéfice net de la société.

Chaque année cinq pour cent (5%) sur le bénéfice net seront transférés à la réserve légale.

Ce prélèvement cesse d'être obligatoire quand la réserve légale atteint un dixième du capital social, étant entendu que ce prélèvement doit reprendre jusqu'à ce que le fond de réserve soit entièrement reconstitué si, à tout moment et pour quelque raison que ce soit, il a été entamé."

#### *Sixième résolution*

Les Associés décident d'insérer un nouvel article 21 dans les Statuts de la Société, et par conséquent de renuméroter les articles 21 et 22 (précédents articles 19 et 20) en articles 22 et 23:

" **Art. 21.** La décision de distribuer des fonds et la détermination du montant d'une telle distribution seront prises par les Associés conformément aux dispositions suivantes du présent article 21.

Les détenteurs de Parts Sociales A ont droit aux dividendes fixes annuels suivants:

- les détenteurs de Parts Sociales de catégorie A1 seront habilités à recevoir des distributions de dividendes pour un montant de zéro virgule dix pourcent (0,10%) de la valeur nominale des Parts Sociales de catégorie A1 détenus par eux, puis,

- les détenteurs de Parts Sociales de catégorie A2 seront habilités à recevoir des distributions de dividendes pour un montant de zéro virgule quinze pourcent (0,15%) de la valeur nominale des Parts Sociales de catégorie A2 détenus par eux, puis,

- les détenteurs de Parts Sociales de catégorie A3 seront habilités à recevoir des distributions de dividendes pour un montant de zéro virgule vingt pourcent (0,20%) de la valeur nominale des Parts Sociales de catégorie A3 détenus par eux, puis,

- les détenteurs de Parts Sociales de catégorie A4 seront habilités à recevoir des distributions de dividendes pour un montant de zéro virgule vingt-cinq pourcent (0,25%) de la valeur nominale des Parts Sociales de catégorie A4 détenus par eux, puis,

- les détenteurs de Parts Sociales de catégorie A5 seront habilités à recevoir des distributions de dividendes pour un montant de zéro virgule trente pourcent (0,30%) de la valeur nominale des Parts Sociales de catégorie A5 détenus par eux, puis,

- les détenteurs de Parts Sociales de catégorie A6 seront habilités à recevoir des distributions de dividendes pour un montant de zéro virgule trente-cinq pourcent (0,35%) de la valeur nominale des Parts Sociales de catégorie A6 détenus par eux, puis,

- les détenteurs de Parts Sociales de catégorie A7 seront habilités à recevoir des distributions de dividendes pour un montant de zéro virgule quarante pourcent (0,40%) de la valeur nominale des Parts Sociales de catégorie A7 détenus par eux, puis,

- les détenteurs de Parts Sociales de catégorie A8 seront habilités à recevoir des distributions de dividendes pour un montant de zéro virgule quarante-cinq pourcent (0,45%) de la valeur nominale des Parts Sociales de catégorie A8 détenus par eux, puis,

- les détenteurs des Parts Sociales de catégorie A9 seront habilités à recevoir le restant de la distribution de dividende.

Dans le cas où une catégorie de Parts Sociales a été annulée à la suite de son rachat ou autrement au moment de la distribution, le reste de toute distribution de dividendes sera affecté à la catégorie de Parts Sociales suivante restante devant être rachetée dans l'ordre numérique inverse (par exemple, d'abord les Parts Sociales de catégorie A9).

Si les dividendes susmentionnés ne sont pas déclarés ou payés durant une ou plusieurs années en particulier, les dividendes fixes continueront de produire des intérêts.

Dans tous les cas, les dividendes peuvent seulement être distribués et les Parts Sociales rachetées dans la mesure où la Société a des sommes distribuables au sens de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses amendements relatifs et conformément aux dispositions applicables de ladite loi.

Nonobstant les dispositions précédentes, le conseil de gérance est autorisé à déclarer et payer des dividendes intermédiaires au(x) associé(s) conformément aux dispositions relatives à la distribution décrites dans les précédentes dispositions du présent Article 21 avant la fin de l'exercice social et conformément aux dispositions légales applicables."

#### *Déclaration*

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les parties comparantes l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux mandataires des parties comparantes, ceux-ci ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: G. Saddi et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 2, le 16 février 2015. Relation: 2LAC/2015/3414. Reçu soixante-quinze euros Eur 75.-

Le Receveur (signé): Paul MOLLING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins d'inscription au Registre de Commerce.

Luxembourg, le 2 mars 2015.

Référence de publication: 2015036011/575.

(150039833) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 2015.

**Société des Cadres EIS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 111.693.

—  
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires de la dite société tenue à Redange-sur-Attert, le 18 février 2015, enregistré à Diekirch Actes Civils le 20 février 2015, DAC/2015/2996, l'ordre du jour suivant:

1. Démission de Monsieur Pierre BRUGERE, demeurant 16 rue du 19 janvier F-92380 GARCHES (France) de ses fonctions d'administrateur et d'administrateur-délégué.

2. Réélection de:

a.- Monsieur Olivier SADRAN, administrateur, né à Toulouse (France), le 6 septembre 1969, demeurant à F-31400 Toulouse (France), 217 avenue Jean Rieux;

b.- Monsieur Jonathan STENT-TORRIANI, administrateur, né à Johannesburg (Afrique du Sud), le 12 octobre 1965, demeurant à CH-1295 Mies, 8 Chemin sous-voie;

c.- Monsieur Henri FISZER, administrateur, né à Paris (France), le 2 novembre 1960, demeurant à F-75019 Paris (France), 61 rue Manin,

3. Nomination de:

d.- Madame Jessica HAYES, née à Colorado Springs (Etats-Unis d'Amérique), le 11 décembre 1980, demeurant à S-28042 Madrid (Espagne), Calle Balcanica 3,

e.- Monsieur Bernard ZIMMER, né à Kinshasa (République du Congo), le 25 octobre 1952, demeurant à L-3377 Leudelange, 46 rue de la Gare,

en qualité d'administrateurs de la Société pour une durée expirant à l'assemblée générale annuelle des actionnaires qui sera tenue en 2018.

4. Renouvellement du mandat de la société DMS & Associés S.à r.l, une société à responsabilité limitée dont le siège social est au 43 boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro Luxembourg B 46.477, en qualité de Commissaire aux Comptes de la Société pour une durée expirant à l'assemblée générale annuelle des actionnaires qui sera tenue en 2018.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Redange-sur-Attert, le 2 mars 2015.

*Pour la société*

Référence de publication: 2015036036/33.

(150039963) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 2015.

**Signal Venture S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 73.720.

—  
Le Bilan au 31.12.2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015036030/10.

(150039849) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 2015.

**Skor + Participations, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8308 Capellen, 89E, Parc d'Activités.

R.C.S. Luxembourg B 172.845.

—  
*Cession de parts sociales*

Il résulte d'un contrat de cession de parts sociales signé en date du 13 décembre 2014 que la société SHAREX Sarl, dont le siège est situé au 89 e, Parc d'Activités, L-8308 Capellen, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de

Luxembourg sous le numéro B-166882, a cédé 100 (cent) parts sociales qu'elle détenait dans la société à responsabilité limitée SKOR + PARTICIPATIONS à Monsieur Nicolas DEMIC, né le 9 octobre 1981 à Paris, demeurant professionnellement au 89 e, Parc d'Activités, L-8308 Capellen.

Pour extrait

Référence de publication: 2015036032/14.

(150040203) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 2015.

**Société Européenne pour le Développement S.A.-SEDEV, Société Anonyme.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 11.298.

L'an deux mille quinze, le dix-septième jour du mois de février;

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

S'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires (l'"Assemblée") de la société anonyme "SOCIETE EUROPEENNE POUR LE DEVELOPPEMENT S.A.-SedeV", établie et ayant son siège social à L-2086 Luxembourg, 412F, route d'Esch, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 11298, (la "Société"), constituée originairement sous la dénomination sociale de "SOCIETE EUROPEENNE POUR LE DEVELOPPEMENT-SedeV", suivant acte reçu par Maître Frank BADEN, notaire alors de résidence à Mersch (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 12 septembre 1973, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 194 du 2 novembre 1973,

et dont les statuts (les "Statuts") ont été modifiés suivant actes reçus:

- par ledit notaire Frank BADEN, alors de résidence à Mersch (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 28 mai 1974, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 170 du 26 août 1974;

- par ledit notaire Frank BADEN, alors de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg):

\* en date du 13 septembre 1983, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 306 du 3 novembre 1983;

\* en date du 15 juillet 2002, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1389 du 25 septembre 2002, contenant notamment le changement de la dénomination sociale en "SOCIETE EUROPEENNE POUR LE DEVELOPPEMENT HOLDING S.A.-SedeV"; et

- par Maître Emile SCHLESSER, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 20 décembre 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 428 du 19 février 2008, contenant notamment l'adoption de la dénomination actuelle.

L'Assemblée est présidée par Madame Laurence MOSTADE, employée, demeurant professionnellement à L-2086 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

La Présidente désigne Madame Béatrice KSAISS-NOUSSE, employée, demeurant professionnellement à L-2086 Luxembourg, 412F, route d'Esch, comme secrétaire.

L'Assemblée choisit Madame Ariane VIGNERON, employée, demeurant professionnellement à L-2086 Luxembourg, 412F, route d'Esch, comme scrutatrice.

Le bureau ayant ainsi été constitué, la Présidente a déclaré et requis le notaire instrumentant d'acter:

A) Que l'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

*Ordre du jour:*

1. Modification de la première phrase du deuxième paragraphe de l'article 3 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

"Toutes les actions pourront être au porteur ou nominatives, au choix de l'actionnaire."

2. Divers.

B) Que les actionnaires, présents ou représentés, ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux, sont portés sur une liste de présence; cette liste de présence est signée par les actionnaires présents, les mandataires de ceux représentés, les membres du bureau de l'Assemblée et le notaire instrumentant.

C) Que les procurations des actionnaires représentés, signées "ne varietur" par les mandataires et les membres du bureau de l'Assemblée et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être formalisée avec lui.

D) Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée et que les actionnaires, présents ou représentés, déclarent avoir été dûment notifiés et avoir eu connaissance de l'ordre du jour préalablement à cette Assemblée et renoncer aux formalités de convocation d'usage, aucune autre convocation n'était nécessaire.

E) Que la présente Assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur les objets portés à l'ordre du jour.

Ensuite l'Assemblée, après délibération, a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'Assemblée décide de modifier la première phrase du deuxième alinéa de l'article 3 des Statuts et de lui donner la teneur comme ci-avant reproduite sous le point 1) de l'ordre du jour.

*Deuxième résolution*

Etant donné que l'autorisation, donnée au conseil d'administration d'augmenter le capital social dans le cadre du capital autorisé, est venue à échéance, l'Assemblée décide de modifier l'article 3 des Statuts dans son intégralité et de donner audit article la teneur suivante:

" **Art. 3.** Le capital social est fixé à EUR 1.250.000,- (un million deux cent cinquante mille euros), représenté par 50.000 (cinquante mille) actions de EUR 25,- (vingt-cinq euros) chacune.

Toutes les actions pourront être au porteur ou nominatives, au choix de l'actionnaire.

Le capital souscrit peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires statuant comme en matière de modifications des statuts."

Aucun autre point n'étant porté à l'ordre du jour de l'Assemblée et personne ne demandant la parole, la Présidente a ensuite clôturé l'Assemblée.

*Frais*

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, est évalué approximativement à neuf cent cinquante euros.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte aux comparantes, connues du notaire par noms, prénoms, état civil et domiciles, lesdites comparantes ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: L. MOSTADE, B. KSAISS-NOUSSE, A. VIGNERON, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C. 2, le 19 février 2015. 2LAC/2015/3687. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

*Le Receveur (signé): Paul MOLLING.*

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée;

Luxembourg, le 26 février 2015.

Référence de publication: 2015036037/79.

(150039526) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 2015.

**Texas Gewerbeimmobilien S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 10.300.000,00.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 44, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 192.394.

*Extrait de la résolution écrite des Associés en date du 2 mars 2015*

En date du 2 mars 2015, les Associés de la société Texas Gewerbeimmobilien S.à r.l. ont pris les résolutions suivantes:

1. Les Associés décident d'accepter la démission avec effet immédiat de Monsieur Matthieu Minnaert de son mandat de gérant

2. Les Associés décident de nommer, avec effet immédiat et pour une durée indéterminée M. Shaun Collins, né le 23 mai 1968 à Hinckley (Royaume-Unis), demeurant professionnellement au 25 St. George Street, Londres W1S 1FS en tant que gérant.

3. Les Associés décident de nommer, avec effet immédiat et pour une durée indéterminée Dr. Matthias Prochaska, né le 7 octobre 1979 à Koblenz (Allemagne), demeurant professionnellement au 44, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg en tant que gérant.

4. Les Associés décident de nommer, avec effet immédiat et pour une durée indéterminée Mme. Dagmara Maziukiewicz, né le 14 août 1977 à Suwalki (Pologne), demeurant professionnellement au 44, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg en tant que gérant.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015036052/22.

(150040005) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 2015.

**The Flip Side S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8190 Kopstal, 5, rue Schmitz.

R.C.S. Luxembourg B 113.898.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015036055/10.

(150040285) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 2015.

---

**Beko Toiture Construction Immobilière et Façade S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3491 Dudelange, 4, An Hinnefen.

R.C.S. Luxembourg B 132.763.

Les comptes annuels au 31/12/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015036198/10.

(150040861) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2015.

---

**Silex S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2120 Luxembourg, 16, allée Marconi.

R.C.S. Luxembourg B 33.778.

Les comptes annuels au 30 JUIN 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE CONTINENTALE S.A.

Référence de publication: 2015035365/10.

(150039172) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mars 2015.

---

**Dias-Moreira S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-7660 Medernach, 2, rue de Savelborn.

R.C.S. Luxembourg B 102.337.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Medernach, le 28 février 2015.

Signature.

Référence de publication: 2015036270/10.

(150040762) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2015.

---

**CASHMERE Spf S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 42.640.

Le bilan de la société au 31 décembre 2014 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

*Pour la société*

*Un mandataire*

Référence de publication: 2015036231/12.

(150040824) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2015.

---